

Mémoires authentiques

pour

Servir à l'histoire de la vie

de

M. Eudes, Prêtre

Missionnaire apostolique

Instituteur de la Congrégation

de

Jésus et Marie

Par un Prêtre du Séminaire de Caen

“Nul ne peut changer les siècles passés”

Bossuet, Hist. Univ.

Dans les adages d'Erasme. Adag. 1272

N.B.

Besselièvre (1759)(Ms.Evreux) (Arch.eud.Ms 22)

Arch.Eud: **BESSELIEVRE** : Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de M. Eudes, missionnaire apostolique, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie. (Copie certifiée conforme par M. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Evreux.)

Arch.Evreux: 13. Bibliothèque d'Évreux:

BESSELIEVRE: Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de M. Eudes, missionnaire apostolique, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie.

BESSELIEVRE, ms 22



TABLE DES MATIERES (Du Chesnay)

- p. 2 Famille à "Rye"
Le soufflet
Caen (1615) sa dévotion à Notre-Dame
- p. 3 Tonsuré à Séez, 19.9.1620
Retour à Caen, théologie
- p. 4 Paris, Oratoire, 25.3.1623
Bérulle,
Sous-diacre à Séez, 21,12,1624
Diacre, Bayeux, 22, 2,1625
Prêtre, Paris, 20,12,1625
Aurait séjourné à Caen avant d'aller à Aubervilliers
- p. 5 Le P. G. Allard, son supérieur, le laisse partir dans le diocèse de Séez, 13, 8, 1627
Séjour dans la région de S. Christophe
Revient à Paris, repart à Caen
Peste à Caen, 1631
Assiste le P. de Répichon
Malade, guérit et commence ses missions (1632)
Cite Huet (Origines) et Hélyot (Hist. des Ordres)
- p. 6 Succès en Basse-Normandie
Après mission au Pont-l'Évêque, celle de Caen, 1638-1639
- p. 7 Chef des missions du diocèse de Bayeux, 10, 1, 1639
Eloge qu'en fait Jean Hermant
Supérieur de l'Oratoire de Caen, 27, 10, 1639
- p. 8 Conférences particulières aux ecclésiastiques. La nécessité des séminaires.
- p. 9 Les réticences et les hésitations de l'Oratoire
- p.10 Projet du P. Eudes dans la ligne de Ch. Godefroy, cite les délibérations de l'assemblée
du clergé 22, 12, 1625
Encouragements Angennes, Harlay, Cospean, Renty
Harlay le fait chef des missions de Normandie
et il prêche la mission à S. Ouen, janvier, mars 1642
- p.12 Difficultés avec le P. Bourgoing
Eudes prêche en juillet à St Malo, 1642
À St Lô, septembre et octobre, d'où le Cardinal l'appelle à Paris.
- p.13 Les lettres patentes de 1642
La base et le fondement de la congrégation des Eudistes
- p.15 Encouragements de D'Angennes, 7, 3, 1643
Installation dans ce qui était appelé au XVIIIe siècle,
"la vieille maison" ou "le vieux séminaire"
L'auteur rapporte des propos de la Lettre à un docteur de Sorbonne,
relatifs à la fondation de la CJM
- p.16 Lettres d'établissement de Mgr D'Angennes, 14, 1,1644
Enregistrées avec les patentes de 16142, au Parlement de Rouen en mars 1650
- p.18 Rente constituée par Blouet de Than pour le séminaire, 2, 8, 1644
Autre contrat des Répichon 11, 9, 1644
- p.19 Projets du P. Eudes discutés à l'assemblée générale du clergé, 1645
Harlay II s'y réfère en établissant le séminaire de Rouen
- p.20 Se réfère déjà à Olier, 60e lettre spirituelle. Missions en Bourgogne
- p.21 Mort de deux puissant protecteurs: Cospéan (1646) et D'Angennes (1647)
Approbation du Séminaire de Caen par Harlay I, 23, 7, 1647
- p.22 Lettre qu'on écrit pour Louis XIV, 19, 11, 1647 et qui fut adressée à Innocent XI

- p.24 Encouragements de la Congrégation de la Propagande, 23, 3, 1648 et 20, 4, 1648
Eudes, supérieur des missions de Normandie
- p.26 Interdit frappant la maison de Caen, 29, 11, 1650
- p.27 Auvry appelle le P. Eudes à Coutances, 8, 12, 1650
- p.28 Mort de Molé, 6, 4, 1652
Sentence de main-levée de l'interdit 10,5 1653
Appel du P. Eudes par Matignon à Lisieux 25, 10, 1653
Mission de Lingèvres, 1656
- p.29 Ouverture du Séminaire de Caen octobre 1657; de Rouen, 13, 2, 1659
- p.30 Mission des Quinze-Vingt 3 mois... printemps 1660
de St. Germain des Prés, été 1660
et les discours devant Anne d'Autriche
- p.32 Lettre de Louis XIV au cardinal Berberini, 19,11, 1660
d'Anne d'Autriche au Pape, 19,2, 1661
- p.33 Mission de Meaux, 1664
Mission de Chalons
Lettre d'établissement des séminaires d'Evreux, 14, 1, 1667 et de Rennes, 3, 3, 1670
- p.34 Allusions aux prédications de Versailles, St Germain en Laye et St Lô 1670-1676
Patentes de 1722 (Septembre)
- p.36 Notre-Dame de Charité
- p.40 Histoire des Ordres monastiques
- p 42. Appendices concernant plusieurs pièces relatives à la vie de M. Eudes
- p.51 Témoignage de l'Auteur de la présente copie

Mémoires

Authentiques

Pour servir à l'histoire de la vie

de

M. Eudes, prêtre.

I

Jean Eudes, célèbre Missionnaire du dernier siècle, Instituteur d'un grand nombre de Séminaires, Fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'Ordre religieux de Notre-Dame de Charité, naquit à Rye proche d'Argentan, dans le Diocèse de Seez, le 14 Novembre 1601. Ses parens Isaac Eudes et Marthe Corbin, peu avanta-gés des biens de la fortune, mais craignant Dieu, et distingués par piété, le consacèrent au Seigneur comme leur premier-né dès sa plus tendre jeunesse, et n'épargnèrent rien pour lui inspirer de bonne heure la crainte de Dieu, l'horreur du péché, l'amour de la vertu et une dévotion singulière envers la Ste Vierge.

Il profita de leurs instructions au-delà de ce qu'on aurait pu espérer, comme il le fit bientôt voir. On raconte de lui que n'ayant encore que neuf ans il donna d'heureux présages de la patience admirable avec laquelle il a supporté dans la suite les différentes contradictions auxquelles il a été exposé. Dans un de ces petits démêlés qui ne sont que trop ordinaires aux enfants, un de ses compagnons lui ayant donné un soufflet, le jeune Eudes bien loin de chercher à s'en venger pratiqua le Conseil évangélique, mais avec une perfection beaucoup au-dessus de son âge; il ne se contenta pas de tendre l'autre joue; il se jeta encore aux pieds de son compagnon et lui dit avec une douceur et une tranquillité capable d'attendrir le coeur le plus dur: "frappez sur l'autre"... Ces paroles déconcertèrent entièrement l'agresseur et lui firent sentir tous ses torts; il s'humilia à son tour et demanda pardon de sa faute, mais Eudes l'avait déjà oublié. C'est ainsi que l'a raconté plusieurs fois celui-là même qui avait donné le soufflet et qui conserva toujours les sentimens les plus tendres d'estime et de respect pour un homme qui n'étant encore qu'enfant lui avait donné un exemple si rare de vertu.

II

La Piété du jeune Eudes croissant à proportion qu'il avançait en âge, le Saint Esprit alluma dans son coeur un si grand amour pour Dieu, et lui donna une connaissance si parfaite de la vanité des plaisirs du monde, que pour y mieux renoncer, il fit voeu de chasteté à l'âge de 14 ans, après l'avoir longtems souhaité et en avoir enfin obtenu la permission de son Confesseur. En cette même année (1615) ses parens l'envoyèrent à Caen pour y continuer ses études. Arrivé dans cette ville il prit toutes les précautions possibles pour conserver son innocence, et quelque temps après le désir d'être sous la protection spéciale de la Sainte Vierge, le fit entrer dans la Congrégation des Ecoliers, établie dans le Collège des Jésuites où il étudiait.

Cefut pour lors que la tendresse respectueuse qu'il avait eue dès son enfance pour la Mère de Dieu devint une de ces Saintes passions qui, dans le reste de sa vie, occupèrent tout son coeur; il se rendit plus assidu à tous ses exercices de piété, et devint l'exemple et le modèle des autres, non seulement par son assiduité à fréquenter les sacremens, mais encore par son application à l'étude dans laquelle il fit de merveilleux progrès.

Lorsqu'il fut en philosophie, et même dès auparavant, il pensa à choisir un état de vie; et après de ferventes prières et des jeûnes réitérés, il se détermina à embrasser l'état ecclésiastique, uniquement par le conseil d'un sage directeur. Cependant ses parens qui le regardaient comme l'appui de leur famille ne manquèrent pas de lui proposer un parti avantageux; mais M. Eudes leur répondit qu'il avait fait un choix plus noble; que son coeur n'était plus à lui, mais à Dieu auquel il l'avait consacré par l'engagement le plus irrévocable.

III

Heureusement il parlait à des parens chrétiens qui, à la vérité, auraient été charmés de le voir établi dans le monde, mais qui avaient trop de religion pour s'opposer aux vues que la Providence avait sur lui; ils lui permirent donc d'entrer dans l'État ecclésiastique, et il reçut à Seez la tonsure et les ordres moindres le 19 septembre 1620, étant âgé d'environ 19 ans.

Il n'envisagea cette pieuse cérémonie que comme une protestation solennelle de renoncement au monde et un engagement public à n'avoir d'autre héritage pendant sa vie, que le Seigneur et sa Croix. C'est pourquoi il apporta les plus saintes dispositions; et Dieu qui voulait en faire un Saint prêtre et un digne ministre de l'Évangile, lui inspira pour lors tout le dégoût du monde qui dispose à la vie apostolique dont il devait faire profession.

M. Eudes ne songea plus qu'à se conduire d'une manière digne de sa vocation. Persuadé que la science n'est pas moins nécessaire à un prêtre que la vertu, il retourna à Caen et se donna tout entier à l'étude de la théologie. Mais les grands dangers auxquels il se voyait sans cesse exposé, les difficultés de remplir dignement les obligations attachées au Sacerdoce, la corruption presque générale qui régnait soit à la ville, soit à la campagne, tout cela le jeta bientôt dans d'extrêmes perplexités, et le fit balancer pendant quelque tems s'il n'embrasserait pas l'état religieux.

Il eut encore recours à son directeur, et par son Conseil en entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 25 mars 1623, après avoir reçu la bénédiction de son père qui n'y consentit qu'avec peine.

Le Père de Bérulle, depuis Cardinal, ne l'eut pas plutôt connu qu'il conçut pour lui une estime particulière et le chargea d'annoncer au public la parole de Dieu, avant même qu'il fut dans les ordres sacrés. Le P. Eudes s'acquitta plusieurs fois de cet emploi avec une dignité et un zèle qui ne permirent plus de douter des grands desseins que Dieu avait sur lui.

IV.

Pour le mettre en état de suivre sa vocation, le P. Général lui ordonna de se préparer à recevoir les Ordres, et il voulut même qu'il ne gardât d'autres interstices que ceux qui lui seraient nécessaires pour recevoir la prêtrise, à l'âge prescrit par les Canons. Ainsi il fut ordonné sous-diacon par son Evêque, M. Camus, le 21 Xbre 1624. Le 22 Février 1625, M. d'Angennes, Evêque de Baieux, lui donna le Diaconat et le 20 Xbre de la même année, il fut ordonné prêtre à Paris. Comme je ne puis être long, je ne dirai rien de la manière dont il se prépara à cette grande action, et à la célébration de sa première Messe, qu'il dit le jour de Noël 1625..

Dès qu'il fut revêtu du Caractère auguste du Sacerdoce, il n'épargna rien pour s'acquiescer dignement du ministère de la prédication; mais Dieu arrêta pendant quelque tems les ardeurs de son zèle, en lui envoyant une maladie de langueur, qui dura près de deux ans. Il les employa à l'étude de l'Écriture Sainte dont il faisait le sujet de ses méditations, et dans laquelle il trouva des sources inépuisables de science et de Sainteté.

Ses Confrères furent fort sensibles à sa triste situation; et après lui avoir procuré tous les

remèdes que l'on crut les plus capables de le soulager, on jugea à propos de l'envoyer à Caen pour l'approcher davantage de son air natal. Le mal ne diminuant point, il fut rappelé peu de temps après et envoyé à Notre-Dame-des-Vertus, lieu de dévotion assez célèbre auprès de Paris, et une des premières Maisons des PP. De l'Oratoire.

V

Ce fut dans ce lieu que le P. Eudes rétablit ses forces, et aussitôt il commença ses travaux apostoliques par une action héroïque de charité. Touché des ravages que la peste faisait dans son pays, il crut que le Seigneur ne lui avait conservé la santé qu'afin qu'il l'employât et qu'il s'immolât lui-même pour le salut de ses frères. Dans cette pensée et plein de confiance en celui qui est le Maître de la vie et de la mort, il s'offrit généreusement à ses Supérieurs et leur demanda la permission d'aller secourir les pauvres affligés, d'autant plus à plaindre, qu'ils sont abandonnés par leurs propres pasteurs.

Le P. de Bérulle fit tous ses efforts pour l'en détourner, mais ayant enfin reconnu la pureté de son zèle et la fermeté de sa foi, il lui permit de partir, avec ordre de passer par la Maison de l'Oratoire de Caen pour prendre avec le P. Allard, Supérieur, les mesures nécessaires pour l'exécution de ce pieux dessein; voici seulement la lettre ou attestation que le P. Allard lui donna:

“En exécution des ordres de N.R.P. Général, je soussigné, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire et Supérieur de la Maison de Caen, atteste que notre bien-aimé Jean Eudes, prêtre du Diocèse de Séez, fort considéré dans notre Congrégation, a toujours paru dans le siècle, comme parmi nous, orné de vertus, de science, de modestie et de mœurs pures; qu'il a mené jusqu'ici une vie édifiante, et qu'il ne s'est déterminé à aller vous offrir ses services que dans la seule vue de travailler plus sûrement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. On peut donc sans crainte de rien hazarder lui confier le soin et l'instruction des fidèles, lui permettre d'annoncer la parole de Dieu, et d'administrer les Sacramens, surtout dans les lieux abandonnés par les prêtres à cause de la violence du mal épidémique. C'est la grâce qu'il nous a demandée avec des instances réitérées... Nous vous l'envoyons donc, Nous qui sommes vos serviteurs en J. Christ, après lui avoir donné notre bénédiction, afin qu'il en reçoive de vous une plus grande et plus abondante. Comme il ne manquera pas de donner libéralement ce qu'il a reçu du Ciel, nous espérons aussi que vous ne lui refuserez pas ce qui lui sera nécessaire. Donnée à Caen, le 13 Août 1617. G. Allard». (1)

VI

Le P. Eudes partit aussitôt, et ayant obtenu de son Evêque les pouvoirs dont il avait besoin, il s'informa du lieu où le mal était le plus violent et les peuples dans un plus grand délaissement. Il travailla principalement dans les paroisses de St. Christophe, de St. Pierre et de St. Martin de Vigny, d'Avoines, etc. avec M. Laurent, prêtre de S. Christophe, qui voulut être le Compagnon de ses peines et de ses fatigues, lesquelles étaient très grandes et très dangereuses pour leurs propres personnes. Le P. Hélyot remarque avec raison que les plus infectés étaient ceux que le P. Eudes recherchait avec le plus d'empressement et soulageait avec plus de tendresse.

(1) Cette est en latin. Au bas, sont les pouvoirs du vicaire général de Séez. Avec une datte.

La peste ayant cessé au Diocèse de Séez, notre jeune missionnaire écrivit à M. de Bérulle tant pour lui en donner avis, que pour lui faire son compliment sur la nouvelle dignité de Cardinal à laquelle il avait été élevé le 30 Août, par Urbain VIII. Quelque temps après il retourna à Paris; ensuite il fut envoyé à Caen pour se préparer aux Missions. Il trouva bientôt dans cette Ville une nouvelle occasion d'exercer son zèle et de s'immoler pour ses frères.

En 1631, la peste étant parvenue de proche en proche jusqu'à Caen, le P. Eudes sacrifia encore une fois sa vie au service des pestiférés, et s'y employa avec des travaux et des incommodités

inévitables, jusqu'à loger pendant quelque temps dans un tonneau, hors la ville, de peur de communiquer la contagion à ses Confrères. Malgré cette précaution et toutes les autres qu'on peut imaginer, le mal pénétra dans la Maison de l'Oratoire. Le P. Repichon, Supérieur, et un autre particulier⁽¹⁾ en ayant été frappés, le P. Eudes devenu en quelque façon insensible aux besoins des autres, vint au secours de ses chers Confrères et leur procura dans leur dernière maladie toutes les assistances spirituelles et corporelles dont on a besoin dans ces occasions.

VII

Aussitôt qu'il leur eut rendu les derniers devoirs, il se rendit lui-même tout entier au public, et continua d'assister les pestiférés avec tant de zèle qu'il en contracta une maladie, qui d'abord parut dangereuse et dont cependant il ne tarda pas à guérir, puisque l'année suivante (1632) il se trouva à plusieurs Missions faites par les PP. de l'Oratoire dans la Normandie. La première où le P. Eudes travailla fut celle de Lessay, au diocèse de Coutances, et depuis il en fit un très grand nombre et avec beaucoup de fruit dans la Normandie, la Bretagne, la Picardie, l'Isle de France, la Baie, la Champagne, la Bourgogne, en un mot dans presque toute la France.

“Son principal emploi, dit M. Huet, dans ses Origines de Caen, fut dans les Missions par toute la France où il fit des fruits infinis à la gloire de Dieu, retirant les âmes du péché.” En effet, il reprenait hardiment le vice, dit le P. Hélyot (2) et persuadait la vertu avec tant de force et d'onction, que sa réputation se répandit dans les plus grandes villes du Royaume, et même jusqu'à la Cour où la Reine, Régente, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, l'entendit plusieurs fois avec beaucoup de satisfaction, mais il n'était jamais plus content que quand il annonçait la parole de Dieu aux pauvres et aux gens de la Campagne, comme il arriva en plusieurs Missions qu'il fit, étant encore dans la Congrégation de l'Oratoire. Dieu répandit de si grandes bénédictions sur celles qu'il entreprit, que les plus grands pécheurs touchés par la force de ses discours se convertissaient et entreprenaient les plus austères pratiques de la pénitence.

VIII

Ses Supérieurs lui trouvèrent tant de valeur pour la Chaire que dès l'année 1635 (3). Ils l'avaient établi chef des Missions, quoiqu'il n'eut alors que 34 ans, et qu'il n'y en eut que trois qu'il y travaillât. En cette qualité il parcourut la Basse-Normandie, passa dans la Bretagne, puis revint en Normandie, annonçant partout la parole du Salut. Le succès complet qu'eurent ses travaux engagea les personnes les plus distinguées de Caen à le solliciter de faire pour cette grande ville ce qu'il avait bien voulu accorder pour des endroits moins considérables, et où il n'avait pas eu lieu de se promettre une moisson si abondante. Il n'était pas possible de se refuser à des vœux si justes. Aussi le P. Eudes qui regardait Caen comme sa patrie accorda ce qu'on lui demandait, et il fut arrêté qu'après la Mission de Pont-l'Évêque, c'est-à-dire en 1639, il en ferait une à Caen.

¹ Un troisième en fut frappé et guérit.

² Hist. des Ordres Monastiques, tom. 8.

³ Peut-être dès 1634. Un Mandement de M. de Harlay, Arch. De Rouen, en date du 6 juillet 1634, porte: Franciscus Xa, Dilectio filio Magistro Johanni Eudes, presbytero . Salutem et Bedictionem, de suis pietate, Doctrina et experientia, specialem in Domino fiduciam habentes, Deirco ut Fidelium nostras Dioceseos confessiones audire, eosque a Casibus & absolvere possis, tibi... facultatem impertimus, &... Le prélat aurait-il parlé ainsi, si le P. Eudes n'eut été chef des Missions? Je ne le crois pas. Sed apud lectorem judicium esto.

Aussitôt on s'empressa d'en faire les préparatifs et pour faciliter à tous le moyen d'en profiter, on choisit pour le siège des exercices la vaste église de St. Etienne de Caen. Comme la réputation du prédicateur l'avait devancé, et qu'on se souvenait encore de la charité avec laquelle il avait quelque temps auparavant sacrifié sa vie au service des pestiférés; à peine la mission fut ouverte que chacun voulut assister à ses sermons. Et pendant tout le temps qu'elle dura, l'affluence du peuple qui y accourut de toutes parts, fut si extraordinaire, que l'église se trouva souvent trop petite, quoique ce fut une des plus grands vaisseaux de tout le royaume.

Ce fut à cette occasion que M. d'Angennes, Evêque de Baieux, le confirma dans la qualité de Supérieur des Missions dans toute l'étendue de son diocèse, et lui donna les pouvoirs les plus amples, pour lui et pour tous ceux auxquels il jugerait à propos de les communiquer. Par rapport aux prêtres de l'Oratoire qui travailleraient sous les ordres du P. Eudes, M. de Baieux leur permit de faire usage des privilèges accordés à leur Congrégation. "In super presbyteris dicte Congrégations (Oratorii) quorum opera in dicta Missione uteris privilegiis dictae Congregationi concessis utendi licentiam concedimus." (Mandement du 10 Janv. 1639, lequel fut renouvelé en 1645, Exceptis excipiendis.)

IX

Quelque fruit qu'eut fait la Mission de l'Abbaye de St. Etienne de Caen, il y avait cependant encore quantité de personnes qui n'avaient pu réussir à entendre le zélé prédicateur aussi souvent qu'elles auraient souhaité. Pour y suppléer on lui demanda de prêcher l'Avent de la même année et le Carême suivant dans la principale église de la Ville. Il le fit avec un applaudissement et un concours aussi soutenu qu'il le pouvait être (4) et le succès fut beaucoup plus abondant qu'on ne se l'était promis. Le reste de l'année fut employé dans le Diocèse de Lisieux.

Le P. Eudes jouissait pour lors d'une grande réputation (5) surtout depuis les prédications dont nous venons de parler. "Car ce fut à Caen, dit M. Hermant, Curé de Maltot, que la divine Providence se servit de lui pour opérer les grandes merveilles, dont il y a encore (en 1697) tant de témoins oculaires. Il y trouva de justes estimateurs de son mérite et bientôt il y acquit une estime universelle. Le P. de Condren qui ne l'ignorait pas, crut ne pouvoir rien faire de mieux, à bien des égards, que de lui confier, dans de si heureuses conjonctures, la conduite de la Maison de l'Oratoire de Caen (6). C'était en quelque façon récompenser son mérite, et lui laisser en même temps le moyen de suivre son goût et son talent, puisque la Supériorité d'une Maison aussi facile à conduire, ne pouvait l'empêcher de s'appliquer aux exercices des missions. Le P. Eudes le comprit et accepta cette légère distinction.

Il ne paraît pas que les soins du gouvernement aient aucunement dérangé les projets que son

⁴ "Utinam mihi liceret tuis interesse Concionibus, quorum vel fama hic non beat. Unum voleo, non satis tibi curae esse valetudinem, quae mea mihi vita carior est, labore te rangis immodico, nec satis cogitas, dum ipse faederis, nos occidi A&, (Lett. De M. Cospean, Evêque de Lisieux, du 23 mars 1640, par conséquent dans le Carême.)

⁵ La réputation étoit fort étendue, comme on le voit par quelques lettres de ses Confrères. Dans une de ces lettres, écrite de Péronne on lit ces paroles: "Je vous demande pardon si j'ai tant tardé à vous écrire la longueur du chemin m'en faisait perdre le désir, jusqu'à ce que j'ai entendu que vous prêchiez à l'Abbaye de St. Etienne avec applaudissement. La joie que j'en ai eue n'a pu se contenir en moi, sans vous le déclarer pour vous témoigner combien je m'en conjouis, etc."

⁶ Quelques uns mettent les événements plus tôt; ils ont pris la supériorité des Missions pour celle de la Maison, ce qui étoit très facile.

zèle avait formés. Il est vrai qu'il quitta le diocèse de Lisieux, où il était lorsqu'il fut établi dans sa nouvelle dignité; mais ce ne fut que pour peu de temps: il y retourna et tint la parole qu'il avait donnée à M. Cospéan de prêcher le Carême de 1641 dans sa ville Episcopale, de là il passa dans le diocèse de Baïeux, parcourut celui de Coutances et revint enfin dans celui de Lisieux, distribuant aux grands et aux petits le pain de la parole. Je ne dois pas oublier que ce fut en cette année, et dans le diocèse de Coutances qu'il commença à faire des Conférences particulières aux ecclésiastiques du Canton, et dans la suite il s'en fit un devoir indispensable. Le Seigneur bénit ses travaux, et bientôt l'on vit un changement notable dans les moeurs du clergé (7). Ainsi la divine Providence préparait-elle les voies à l'établissement de la nouvelle Congrégation dont le P. Eudes qui en devait être dans peu l'Instituteur, jetait dès lors les premiers fondements.

X

Ce fut en effet vers ce temps qu'ayant reconnu l'extrême besoin qu'avait l'Église de bons pasteurs et de prêtres zélés, pour conserver les fruits des missions, et pour entretenir les peuples dans les bons sentiments qu'ils y avaient conçus, il médita l'établissement des Séminaires pour en former, surtout dans la Normandie, sa patrie, où il travaillait le plus ordinairement, et dont il était plus à portée de connaître le triste état.

“En effet, le diocèse de Bayeux, dit M. Hermant, dans son Histoire des Ordres religieux (Edit. de 1710), aussi bien que tous les autres de cette Province, avoient un grand besoin de Séminaires, les ecclésiastiques ne faisant presque aucune retraite avant que de recevoir les Ordres; de là naissoient une infinité de maux; beaucoup de prêtres ignoroient les devoirs les plus essentiels de leur ministère et négligeoient avec un scandale furieux les plus saintes Cérémonies de l'église, qui inspirent aux peuples tant de vénération pour nos augustes et sacrés mystères. Cette criminelle ignorance fit concevoir au P. Eudes le pieux dessein de travailler à un établissement aussi nécessaire et aussi utile qu'étoit celui des Séminaires.”

Il le proposa d'abord à ses Supérieurs: leur représenta que rien ne paraissait plus conforme aux intentions de M. de Bérulle, et leur demanda la permission de retirer dans la Maison qu'il gouvernoit quelques ecclésiastiques qui ne souhaitoient rien davantage que de se former sous sa conduite à la pratique des devoirs de leur état. C'étoit pour la plupart de bons prêtres et autres jeunes Clercs qui l'avoient connu et accompagné dans ses dernières Mission, et dont plusieurs furent dans la suite du nombre de ses premiers confrères dans sa nouvelle Congrégation.

On trouva à l'Oratoire que l'entreprise n'était pas sans difficulté: on n'y apercevoit de toutes parts que des assujettissemens, des travaux et des peines, sans aucune apparence de pouvoir réussir. Pour ces raisons et pour d'autres (8) que j'ignore, on crut qu'il étoit de la prudence de ne pas

⁷ “Ita ut ad pauculas ejus exhortationes totus Clerus cujus libet stationis in alium mutatus videatur.” Lettre de M. de Matignon 1er au Souverain Pontife Urbain VIII.

‘É Le Pileur, grand vicaire de Coutances dit la même chose dans sa lettre du 3 septembre 1643, et ajoute que, rien ne fait mieux sentir de quelle importance il est qu'on exécute aussitôt en sa faveur ce qui fut résolu en 1625, dans l'assemblée du Clergé, pour l'Érection des Séminaires.

⁸ Il semble que le P. Helyot, tom. 8, pag. 58 insinue que la fin de l'Oratoire n'était pas de s'employer à la direction des Séminaires. Ce qui est certain c'est que l'Assemblée de 1625 qui connaissait bien cette Congrégation, donna à M. Godefroy puissance et autorité d'en former et établir une autre pour cela.

écouter pour lors les propositions du P. Eudes, et qu'il falloit attendre une occasion plus favorable.(9)

XI

Bien d'autres n'auraient pas été plus loin et auraient jugé que puisqu'une Congrégation toute entière trouvait tant de difficultés dans son projet, un particulier y en trouverait bien davantage. Mais pour lui les plus grands obstacles n'étaient pas capables de l'arrêter, ou plutôt il n'en connaissait point lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu et du bien de l'église. S'abandonnant donc à la providence et se livrant avec confiance à toutes les peines qui sont inséparables des nouveaux établissemens, il résolut d'ériger lui-même une Congrégation de prêtres, dont le principal institut serait de travailler dans les Séminaires à élever de jeunes ecclésiastiques et à les former aux saintes fonctions de leur état.

Ce dessein n'était qu'une suite de l'avis que M. Charles Gaudrefroy proposa à l'assemblée du Clergé en 1625, et qu'elle approuva par sa délibération du 22 10bre dont voici l'extrait: "Les Cardinaux, Archevêques, Evêques et autres ecclésiastiques de l'assemblée du Clergé, souhaitant de voir l'état hiérarchique dans sa première splendeur... ont reçu, approuvé et autorisé le dessein qui leur a été proposé par M. Charles Gaudrefroy, curé de Creteville (au diocèse de Coutances) pour l'érection des Collèges des saints exercices par les Provinces de ce Royaume, comme le moyen très efficace et très souverain de parvenir et de se conserver en la perfection chrétienne. Et pour mettre une si sainte entreprise en exécution, nos dits Seigneurs l'ont exhorté et lui ont donné puissance et autorité de former et établir une Congrégation d'ecclésiastiques, et de posséder et bâtir des Collèges et Séminaires pour y effectuer et faire pratiquer les articles contenus en son Livre des saints exercices (Mémoires du Clergé, Edit. de Paris, 1716, tom.2).

⁹ Encore en 1642, M. de Repichon, le fils, ayant fait les mêmes propositions, le P. Gibieuf répondit au P. Eudes en ces termes: "Mon R. P. M. de Repichon s'en va à Caen pour ses affaires domestiques... je ne doute point que vous ne souteniez avec beaucoup de charité et de soin la grâce plus que commune que Dieu a mise en cette âme, et je vous en supplie, combien que vous y aiez beaucoup plus de part que nous: Dieu vous l'ayant adressé, et nous l'ayant reçu de vos mains... Au reste sur ce qu'il nous a donné à entendre par deux ou trois fois que lui et M. son père étoient résolus d'employer la plus grande partie de leur bien en bonnes oeuvres, et spécialement aux frais des Missions (Il y a dans l'original des Messieurs, je crois que c'est une faute) et à l'établissement d'une institution d'Ecclésiastiques à Caen, je lui ai dit qu'en attendant que cela se puisse à Caen, ils peuvent toujours prendre des Jeunes ecclésiastiques du pays, pour les envoyer à celle de Rouen et les y entretenir... Vous traiterez de tout avec notre R. P. Général, qui sera avec vous avant la présente. Je vous supplie de nous donner part en vos bonnes oeuvres et me tenir pour jamais... (6 mai 1642).

Ce fut donc pour procurer l'entière exécution de ce décret ad praedicta Seminariorum sive Collegiorum sanctorum exercitia adimplenda (10) que le P. Eudes médita l'établissement de sa Congrégation. Ce n'était cependant d'abord qu'un simple projet, et il ne se détermina qu'après avoir imploré les lumières du St. Esprit par des prières plus ferventes, et après avoir consulté les personnes les plus distinguées par leur science et leur piété. Il en conféra particulièrement avec M. de Harlay, M. D'Angennes, M. Cospean, M. de Renty et autres, qui tous l'approuvèrent fort, le pressèrent de suivre la voix de la grâce, et crurent que pour procurer un aussi grand bien, que l'établissement des Séminaires, il devait se priver des douceurs qu'on trouve dans les Communautés formées. M. Cospean surtout lui écrivit à ce sujet en des termes très pressants: "Douter après cela, lui dit-il, si Dieu est avec vous et s'il conduit votre dessein, insanire sit, nec sane me nosset, mi Pater, qui de meo in rem tam sanitam studio ambiyeret,» quelques autres réponses aussi précises que celle de l'Evêque de Lisieux, fixèrent le P. Eudes et l'affermirent si solidement dans la résolution d'établir la nouvelle Congrégation dont il avait quantité de fois reconnu la nécessité, qu'il ne s'en départit plus dans la suite.

XII

Plusieurs lettres du P. Bourgoing font voir qu'on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir à l'Oratoire, que le P. Eudes n'avait pas renoncé à l'Etablissement des Séminaires. On commença d'en craindre les suites, c'est à dire sa sortie, et de prendre quelques précautions pour les prévenir (11).

Je raconterai ici en peu de mots les principaux faits publiés. Au commencement de 1642, le P. Eudes fit une mission célèbre à Rouen dans l'Eglise de l'abbaye de St. Ouen, comme étant la plus grande après la Cathédrale, et la plus propre pour en faire les exercices. Cette Mission, pour le dire en passant, se fit avec beaucoup d'éclat, tout ce qu'il y avait de plus grand voulut y avoir part. La Duchesse d'Aiguillon, Marie de Vignerot, nièce du Cardinal de Richelieu en fit la dépense. François de Harlay le 1er, qui occupait pour lors le siège épiscopal y contribua de son côté par une espèce de patente fort honorable au P. Eudes, dans laquelle il l'établit Chef des Missions et Supérieur des Missionnaires

¹⁰M. D'Angennes, Evêque de Bayeux, dans ses lettres d'établissement, nota que ce Prélat était de l'Assemblée de 1625, c'est pourquoi il emploie les mêmes expressions.

¹¹ Voyez-en le détail ci-après. Art. XVI.

une Cure pour contribuer à une fondation (14).

Je ne sais si ce projet existe pour lors: Ce qui est certain c'est que l'Archevêque ayant nommé le P. Eudes pour prêcher encore le Carême à la Cathédrale de Rouen, le P. Bourgoing, auquel il en écrivit ne voulut point y consentir, de peur qu'il n'exposât sa santé déjà fort affaiblie par des travaux excessifs. "Pour votre particulier, dit la lettre, il est impossible sans vous mettre au tombeau que vous entrepreniez le Carême de Notre-Dame. Je vous prie absolument de vous en excuser. Notre Seigneur ne demande pas cela de vous, mais deux Conférences la semaine aux prêtres à St. Magloire." Le P. Général voulait absolument qu'Eudes sortit de Rouen. Il le prie donc de se rendre à St. Magloire, et il ajoute que quand même on voudrait commencer un Séminaire à Rouen, cela ne doit point l'arrêter dans cette Ville, et qu'il suffira que le P. St. Pé y séjourne pour le régir.

XIII.

Le commandement ne pouvait être plus pressant :Le P. Eudes qui ne savait qu'obéir partit pour la Capitale, et quelque temps après il revint à Caen. Ce n'est pas qu'il y fut moins considéré qu'à Rouen, mais il ne devait pas y faire un long séjour. En effet il fallut en sortir presque aussitôt pour aller faire une grande mission (15) à St.Malo en Bretagne. C'était M. de Fourey [*] qui, sur le bruit de sa réputation et des grands biens qu'il avait déjà faits dans son diocèse (en 1636) sous M. de Harlai, l'avait demandé avec instance et le P. Bourgoing avait marqué et même répété plusieurs fois dans sa lettre qu'on ne pouvait refuser.

Cette mission finie, Eudes revint encore à Caen, d'où ensuite il se rendit à St. Lo dans le diocèse de Coutances pour y en faire une troisième, selon les ordres (16) de ses supérieurs. L'année 1642 était fort avancée, et le temps marqué dans les décrets de Dieu pour l'Établissement des Séminaires de Normandie était enfin arrivé. Le P. Eudes qui depuis quelque temps était résolu de profiter de toutes les occasions qui se présenteraient de travailler à une si bonne oeuvre, se trouva enfin, lorsqu'il y pensait le moins, dans la position la plus favorable pour faire en toute liberté les établissements qu'il projetait.

Pendant qu'il était le plus occupé à la Mission de St. Lo, il reçut ordre de se rendre à Paris: c'était le

[* Sancy; Besselièvre répète une erreur de Costil qui a mal lu le Mémorial de J.E. cf. OC. t.X11, p.112][Berthier?]

¹⁴ Tout cela est tiré d'une Lettre du P. Bourgoing au P. Eudes, en date du 18 février 1642. Il paraît par d'autres monuments qui ne sont pas moins authentiques, qu'outre cela on voulut encore faire inspecter la fidélité et le désintéressement du Prédicateur de St. Ouen, et qu'en conséquence le P. Bourgoing écrivit ou fit écrire à M. de Harlai pour savoir ce qu'il en fallait penser. Conduite assurément pleine de sagesse et qui mérite les plus grands éloges. Le P. Général ne pouvait mieux faire que de consulter et il ne pouvait s'adresser à un meilleur juge. Au reste la réponse du Prélat fut des plus favorables à l'accusé. Il y dit en termes exprès, qu'il a une entière confiance en la fidélité du P. Eudes à servir avec un total désintéressement l'Eglise et sa Prélature. Parlant ensuite de quelqu'un qu'il nomme, et qui est apparemment celui qui avoit donné tous ces avis au P. Bourgoing, il lui souhaite Le courage nécessaire d'édifier et l'esprit du P. Eudes. Etc. (Lettre de M. de Harlai, 3 Mars 1642.)

¹⁵ C'est ainsi que l'appelle le P. Bourgoing.

¹⁶ "Je vous supplie (de) déférer en cela à nos prières; je nedis pas à nos ordres; car je désire agir avec respect à la grâce de N. Seigneur en vous." Lettre du P. Bourgoing au P. Eudes. Les prières des Supérieurs sont des commandements

Cardinal de Richelieu qui ayant plusieurs fois entendu parler de ses succès (17) et peut-être de son goût décidé pour les séminaires, l'avait appelé en cette ville, pour lui communiquer quelques affaires importantes à la gloire de Dieu et au bien de la religion.

Aussitôt que la mission fut achevée, le P. Eudes se rendit auprès du Ministre avec M. Jourdan qui dans la suite fut un de ses premiers confrères; et ayant expliqué à son Eminence le dessein qu'il avait formé, le Cardinal qui avait fort à coeur l'établissement des Séminaires, et qui, comme il parut par l'événement, ne l'avait appelé que pour cela, approuva tellement son projet qu'il voulut qu'on travaillât incessamment à en expédier les lettres patentes (18), il en donna la commission à M. de Beaumont de Perfixe, depuis Archevêque de Paris, qui s'y employa, et elles furent expédiées en bonne forme au mois de 10bre 1642 (19). Ce qui a fait dire à plusieurs, que le Séminaire de Caen avait été établi en cette année.

Comme le P. Eudes était encore pour lors dans la Congrégation de l'Oratoire, et qu'il n'était pas à propos qu'il les sollicitât en son nom; il ne les demanda et ne les obtint qu'au nom de M. d'Angènes, Evêque de Bayeux, qui l'en avait chargé et lui avait donné pouvoir et autorité pour cela (20).

XIV

Quoique j'aie beaucoup de raisons d'abrèger, ces lettres patentes étant la base et le fondement de la Congrégation des Eudistes, me paraissent une pièce trop considérable pour ne rien dire de ce qu'elles contiennent. Sa Majesté y déclare en substance que M. Jacques d'Angennes désirant instituer dans la ville de Caen une Compagnie ou Société de Prêtres vivant en communauté, sous le nom et titre de Prêtres du Séminaire de Jésus et Marie, dont le principal but soit d'imiter et de continuer sur la terre autant qu'il leur sera possible, avec la grâce de Dieu, la vie, les moeurs et toutes les fonctions sacerdotales de Jésus-Christ; comme aussi la vie et les vertus de la Très-Sainte Vierge Marie, leur protectrice spéciale; de travailler par leur exemple et par leurs instructions à établir la piété et sainteté dans les prêtres et les aspirants à la Prêtrise; leur enseignant à mener une vie conforme à la dignité et sainteté de leur condition, et à faire dûment et convenablement toutes les fonctions sacerdotales, comme aussi de s'employer à instruire le peuple par les missions, prédications, etc.

Sa Majesté a eu cette proposition très agréable, et contribuer de tout son pouvoir à l'exécution d'une si Sainte Oeuvre et qui peut apporter tant d'avancement à l'Église de Dieu et au Salut des âmes,

¹⁷ Si Madame d'Aiguillon avait bien pu en dire des merveilles à M. Cospéan, comme nous avons vu ci-dessus, p 12, pourquoi n'aurait-elle pas pu en parler également au Cardinal son oncle. ?

¹⁸ Je ne puis deviner pourquoi on reprocha dans la suite au P. Eudes d'avoir obtenu des lettres par la faveur du Cardinal de Richelieu: cela ne paraît contraire ni aux lois divines, ni aux lois humaines.

¹⁹ Le P. Eudes, dit son Manuel, qu'elles ont été scellées, et nous ont été données en un samedi, par conséquent après la mort de Richelieu.

²⁰ La sentence de main-levée du 10 Mai 1653, dont il sera parlé dans l'Art. XXVI, porte qu'elles ont été octroyées sur la requête présentée à sa Majesté par feu M. D'Angennes. Le Prélat lui-même, dans une Lettre écrite au Souverain Pontife, le 3 Février 1646, dit qu'il y a quatre ans qu'il a établi le Séminaire de Caen, cum igitur albin quatuor annis. Ce qui ne peut s'entendre que de l'obtention des patentes de 1642.

pour lequel elle emploierait volontiers sa propre vie: Elle a approuvé, approuve et agréé cet Établissement, et permet par ces présentes d'ériger ou faire ériger, fonder et renter dans la Ville de Caen une Compagnie de prêtres vivant en Communauté, (2 1) pour vaquer à toutes les fonctions de l'ordre et état de prêtrise, sous la direction et dépendance du V. Evêque de Bayeux, lui accorde de jouir de tous les droits et privilèges dont jouissent les autres Maisons et Communautés fondées dans son royaume, et même les missions de prêtres établies depuis 30 ans; que dès à présent elle a pris et mis, prend et met sous sa protection et sauvegarde spéciale la dite Communauté, avec tous les biens, droits et revenus qui lui appartiennent et appartiendront ci-après défendant à toutes sortes de personnes d'y ajouter aucun trouble ni empêchement pour quelque cause et occasion que ce soit.

Il n'est pas besoin de représenter ici les différens mouvemens qui occupèrent successivement le coeur du P. Eudes. On conçoit assez qu'il dût d'abord être pénétré de la plus vive joie, à la vue des heureux commencemens que prenaient ses pieux desseins. En effet, outre les lettres dont nous venons de parler, et à l'expédition desquelles le Cardinal de Richelieu avait recommandé qu'on travaillât, ce Ministre charmé d'avoir trouvé l'homme qu'il cherchoit, lui en avoir encore fait expédier d'autres, pour l'établissement des Religieuses de N.-D. De Charité, comme nous le verrons dans la suite: il avait même engagé sa Nièce, la duchesse d'Aiguillon, à prendre part à la bonne oeuvre, et à donner 1000 ff (2 2) au P. Eudes pour contribuer aux premières dépenses de sa nouvelle Congrégation; c'en étoit assurément plus qu'il n'en falloit pour faire dire au vertueux Père digitus Dei est hic.

XV

Mais cette joie ne fut pas longtemps pure. M. de Richelieu étant mort, comme tout le monde le sait, le 4 10bre, 1642, le P. Eudes sentit vivement la perte qu'il faisoit. Il ne pouvoit se rappeler qu'avec la plus sensible douleur, l'audience favorable dont son Eminence l'avoit honoré, et la bonté avec laquelle elle lui avoit promis sa protection. Enfin les lettres patentes qu'on lui donna après la mort du Cardinal, ayant apporté quelque adoucissement à ses peines, il passa de la tristesse à la reconnaissance, bénit la divine providence de la grâce qu'elle venoit de lui accorder, et se disposa à retourner à Caen pour y exécuter son dessein en la manière qu'il plairoit à Dieu de lui inspirer.

Lorsqu'il fut arrivé dans cette ville, un de ses premiers soins fut de faire part à M. d'Angennes, évêque de Bayeux du succès de son voyage, de lui en faire présenter les Lettres patentes qu'il avoit obtenues en son nom, et de le prier de vouloir bien autoriser en forme l'établissement projeté.

Le Prélat qui, comme nous l'avons dit, avoit non seulement approuvé le dessein du P. Eudes, mais encore lui avoit recommandé de prendre tous les moyens possibles pour le faire réussir, ratifia avec beaucoup de joie tout ce qu'il avoit fait à Paris. Voici la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion:

“Mon Père, dans le Siècle où nous vivons, il ne se verra guère de personnes qui quittent leur gloire pour la donner aux autres. Vous êtes peut-être le seul exemple qu'on en peut remarquer. L'ouvrage de vos mains les soins et diligences que vous avez apportés auprès du Roi, vous me les

²¹ Ce fut aussi sur ces mêmes motifs et dans cette vue (d'établir des Séminaires que le feu Roi accorda par ses lettres patentes du mois de 10bre 1642 l'établissement de cette Congrégation dans la Ville de Caen à laquelle le Sr Evêque de Bayeux unit dans la suite (en 1644) son séminaire dans la même ville de Caen... Ce qui fut confirmé... Lettres patentes du mois de septembre 1782.-

²² L'auteur d'un Mémoire ou factum composé contre le P. Eudes, vers 1674, dit que le Cardinal lui-même promit d'en contribuer et fit espérer une somme de quinze mille pour avancer l'accomplissement de ce projet.

donnez libéralement, je les reçois avec grande joie (23) non pas qu'ils me soient dus, mais pour ce qu'il y a grande gloire de se parer d'une si bonne action. Nous avons lu, cet honnête ecclésiastique (24) et moi, ce que vous m'avez envoyé; j'y ai fait ajouter quelque peu de chose que je (me) promets de votre bonté, que vous n'aurez pas désagréable. Je crois aussi qu'en faisant et érigeant votre Congrégation, il eut été bien à propos de voir les moyens qu'il y a de la renter et de la faire subsister pour l'avenir. Mais je me suis résolu de confier le tout à votre prudence. Nous en avons tant de preuves que je ne me fais point de tort, ni à la dignité que j'ai l'honneur d'avoir, si je m'y repose. Voiez donc ce qui se peut faire pour la plus grande Gloire de Dieu." Cette Lettre est datée du sept Mars 1643.

Quelques jours après, savoir le 24 du même mois, tout étant disposé autant qu'il se pouvoit, le P. Eudes sortit de la Congrégation de l'Oratoire, et étant allé ce jour là même avec ses confrères à N. Dame de la Délivrande, lieu de dévotion auprès de Caen, pour se dévouer entièrement, eux et leurs successeurs au Service de Dieu et au salut des âmes, sous la protection de la Ste Vierge. Il fonda sa congrégation le lendemain, jour auquel le Fils de Dieu commença le grand oeuvre de la rédemption du genre humain, par son incarnation dans le sein de Marie.

XVI.

Monsieur Eudes étoit pour lors dans 42^e année, dont il en avoit passé 20 à l'Oratoire. Il avoit cinq Compagnons avec lesquels au retour de N.D. de la Délivrande, il se retira dans une Maison qu'ils avoient préparée pour cet effet et qu'on appelle aujourd'hui la Vieille Mission, ou le Vieux Séminaire.

Cependant les Pères de l'Oratoire apprirent sa sortie, et comme ils étoient fâchés de perdre un Confrère qui avoit fait tant d'honneur à toute leur Congrégation, ils firent tous leurs efforts pour l'y faire rentrer. C'est ce que nous apprenons d'une lettre qu'ils lui écrivirent en 1644, et d'un Mémoire ou factum, qui quelque tems après fut publié contre lui.

"Le R.P. Bourgoing, dit l'auteur, qui avoit succédé au P. De Condren à la charge de Général, lui fit toutes les offres imaginables pour lui donner moyen de travailler selon ses inclinations et ses lumières sans quitter la Congrégation. Il lui promit de le laisser toujours dans l'emploi des Missions, des Conférences ecclésiastiques et des Séminaires, de ne le point tirer de Normandie où il paroissoit être attaché, de le donner à M. l'Evêque de Bayeux qu'il témoigna vouloir servir, pour être entièrement à lui, et travailler dans son Diocèse et sous sa Conduite. En un mot le Général fit tout ce que peut faire un très charitable Père, pour retirer un enfant qu'il aimait, d'une voie d'illusion et d'erreur, qu'il lui voyoit prendre.(25) Enfin les Supérieurs firent encore tous leurs efforts pour le rappeler incontinent après sa sortie, et expédièrent pour cet effet un ordre en date du 28 Mai 1643 pour le convier à se rendre dans la Maison de Caen, pour y vivre et travailler avec les autres Pères, mais tous leurs efforts furent inutiles."

Cela indisposa fort les Révérends Pères, et excita contre le nouvel Instituteur les plaintes et

²³ L'Auteur du Factum déjà cité dit que M. d'Angennes fut extrêmement surpris d'apprendre de M. de Vestamont l'expédition des Lettres patentes, qu'ayant fait venir le P. Eudes il lui fit une secrète réprimande de la hardiesse qu'il avoit eue de demander ces Lettres en son nom, et lui ordonna de lui rendre l'écrit qu'il avoit extorqué de lui: Ex ungue Leonem.

²⁴ M. Jourdan, le même qui avoit accompagné le P. Eudes dans son voyage de Paris et qu'il avoit envoyé à Bayeux avec les Lettres patentes et un petit Abrégé de son projet, auquel le Prêlat, comme il le dit ici, fit ajouter quelque chose.

²⁵ Remarques que c'est prendre une voie d'illusion et d'erreur, que de procurer l'Établissement des Séminaires. Je ne l'aurais jamais cru. Ce factum est de 1673 ou 1674.

les ressentimens de tout ce Corps, comme si (en sortant) dit M. Huet, dans ses Origines de Caen, il l'eut dépouillé de ses amis et de ses protecteurs pour s'en prévaloir dans ses nouveaux desseins.(26)

Plusieurs autres dans la suite épousèrent les mêmes intérêts, de sorte qu'en peu de tems M. Eudes se trouva environné d'un grand nombre d'amis (comme il les appelle) qui dans les différentes occasions traversèrent tant qu'ils purent toutes ses démarches, soit en France, soit à Rome.

XVII

Pour lui il continua ses travaux apostoliques dans les missions qu'il fit depuis sa sortie de l'Oratoire, comme auparavant (27); n'opposant qu'un profond silence (28) et une patience admirable à tout ce que l'on faisait et disait contre lui, ou n'y répondant que par les louanges qu'il donnoit à ceux qui lui faisaient pratiquer les vertus qu'il chérissait d'avantage. Il crut cependant qu'il devait s'appliquer sérieusement à affermir sa nouvelle Congrégation. Pour cet effet il obtint des Lettres d'établissement de M. d'Angennes, évêque de Bayeux, le 14 Janv. 1644. Le prélat dans ces lettres s'étend d'abord sur l'importance d'avoir de bons prêtres; et après avoir dit que c'est pour cela qu'on a érigé des Séminaires, dont il fait voir l'utilité, (29) et il ajoute que le Vénérable Prêtre J. Eudes s'étant présenté pour exécuter une si sainte entreprise, et ayant demandé qu'il lui fut permis d'instituer une Congrégation de prêtres, qu'il méditait depuis quelques années, pour vacquer aux exercices des Séminaires, lui Evêque de Bayeux bien informé de la foi, piété, zèle, doctrine et capacité dudit Eudes et de ses confrères, lui a donné pouvoir d'ériger la dite Congrégation de Jésus et Marie, pour y faire les exercices des Séminaires.

²⁶ Voyez ci-après - Art. XX.

²⁷ Il en fit une entr'autres à Vallognes, au Diocèse de Coutances, où il s'acquît beaucoup d'honneur et où il produisit de grands fruits. Voyez la Lettre de M. Le Pileur, vic. génér. De Coutances, à la fin de cet ouvrage, piece 1..

²⁸ On lui a même fait un crime de son silence.

²⁹ “ Cum igitur a venerabili viro Magistro Joanne Eudes, presbytero supplex libellus nobis super porrectus fuerit, quo se paratum huius muneris, si ita nobis placeret, deservire profiteretur, et propterea a nobis humillime exposceret, quatenus sibi in nostra diocesi Congregationem ecclesiasticorum, quam ab aliquot annis meditabatur, ad dicta munia obeunda instituere... per nos liceret: et qui a dicta Congregatio nondum satis erecta et formata videtur, ut possit sibi superiorem aliquem rite et canonice eligere placeret nobis unum ex iis... constituere superiorem Nos, Episcopus praefatur Bajocensis, de dicti Joannis Eudes et aliorum presbyterorum quos sibi adjunxit fide catholicâ, morum integritate, religionis zelo, doctrina et eruditione debite informati..., illi ipsi ut praefatam Congregationem Ecclesiasticorum sub nomine et titulo presbyterorum Congregationis Jesu et Mariae... instituere et erigere valeat potestatem in domino fecimus ac facimus ad praedicta Seminariorum, sine Collegiorum sanctorum exercitia ad implenda... insuper praefatum magistrum Joannem Eudes, ejusdem Congregationis superiorem constituimus, necnon ut alias Ecclesiasticos ad dictam Congregationem admittere, incorporare... regular ac statuta condere coeteraque in talibus assuera facere ac praestare... libere possit et valeat facultatem in Domino concessimus ac concedimus... nullo modo derogare intendimus juri dictae Congregationis, postquam erecta et formata fuerit, eligendi alium Superiorem... qui iisdem facultatibus potietur secundum regulas et statuta dictae Congregationis... Cietera jura, immunitates, et praerogativas ad Seminaria ecclesiastica spectantes praefata Congregationi decernimus et impertimus per praesentes, jure tamen nostro et alieno semper salvo.”

Ensuite M. d'Angennes établit le Sr. Eudes Supérieur de ladite Congrégation avec pouvoir de faire des règles et statuts, de recevoir et incorporer d'autres ecclésiastiques. Le Prêlat déclare que par là il n'entend point du tout déroger au droit de la S. Congrégation, de se choisir un autre Supérieur, lorsqu'elle sera suffisamment érigée; il finit en lui accordant tous les droits, immunités et prérogatives qui appartiennent aux séminaires ecclésiastiques, sauf son droit et celui d'autrui.

Ces lettres avec celles du Roi de 1642 ont été enregistrées au Parlement de Normandie en ces termes: "Oui le Conseiller Commissaire, la Cour a ordonné que lesdites lettres patentes de sa Majesté ensemble celles d'établissement de l'Evêque de Bayeux seront enregistrées ès registres d'icelle pour, par les dits demandeurs, sous le nom et titre de Prêtres de la Congrégation du Séminaire du diocèse de Bayeux, en la Ville de Caen, faire et continuer leurs fonctions conformément à icelles et à l'Ordonnance de Blois, et demeureront sous la juridiction de l'Évêque de Bayeux (Mars 1650).

XVIII

L'année 1644 est encore remarquable par bien des endroits (30) et en particulier par les donations que plusieurs personnes firent au Séminaire de Caen, la plus considérable est celle de M. Nicolas Blouet, écuyer, Sieur de Than, qui s'en déclara fondateur et lui donna pour cet effet quinze cents livres de rente, par contrat passé le 2 Août 1644. Celle de M. de Repichon (31) qui est du 11 7bre de la même année, a cela de particulier qu'il est dit dans le contrat, que ce Seigneur s'étoit porté à la faire après plusieurs Conférences qu'il avoit eues depuis quelques années sur la nécessité des Séminaires et d'une Congrégation qui s'y appliquât, selon le décret des Conciles et les intentions de l'Assemblée du Clergé de France en 1625; dessein que le P. Eudes n'avoit entrepris qu'après en avoir eu l'approbation de plusieurs prélats, docteurs de Sorbonne et autres graves, pieux et doctes personnages qui tous l'auraient animé à une si sainte et louable entreprise. Malgré cela ces sortes de

³⁰ M. Eudes fit en cette année une grande Mission à Honfleur, pendant laquelle M. Cospéan, Evêque de Lisieux lui écrivit plusieurs Lettres. "Je bénis N. Seigneur, dit le Prêlat dans une de ces lettres, des grâces qu'il nous fait par vous, et le supplie de vous vouloir conserver, comme le plus grand bien qui me puisse arriver, me donnant tout à fait à vous. Je savais bien que vous feriez à Honfleur tout le bien que vous y faites, et que N. Seigneur y seroit glorifié jusques à l'étonnement de ceux qui en auroient connaissance. Dieu vous a choisi comme organe et comme Ministre de ses grandes miséricordes, par lesquelles il prévient et sauve ses enfants..." (12 Juin 1644)

Autre Lettre "- Odi supra quam possis credere compedes quibus ad te vetor evolare. Fiet id tamen... porge interim, mi pater, quae coepiati, et ad me omnia expectato, quae a fratre, patre, filio etsi quae sunt alia a amoris aut sanguinis vocabula, possant expectari. Nihil mihi (Laus Deo) est carius eorum salute quos mihi Dominus commisit te apostolo atque Evangelista de ea non possum dubitare... Benedicat tibi Dominus ex Sion." (21 juin 1644).

Troisième Lettre (son procès) quam quod me a tuis avellat amplexibus. Unis tibi debeo, quod tibi debent innumeris mei, quos Christo adjugis, et luben a debeo. Cui enim possum felicius ? Sed persolvam libentius". (25 juin 1644).

³¹ Voyez la note page(parag.xi) et suivante. MM. de Repichon avoient donné 2000 lb au P. Eudes avant qu'il sortit de l'Oratoire. Je ne sais pourquoi on lui a fait un crime de ce qu'en se retirant de cette Congrégation il avoit emporté cette somme et quelques autres qu'on lui avoit personnellement données pour fonder un Séminaire à Caen. Pouvoit-il donc faire autrement ?

donations n'étaient pas du goût de tout le monde (3 2) .

XIX.

L'année suivante M. Eudes voulut faire approuver son établissement par l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit à Paris. Après en avoir conféré avec MM. d'Angennes et Cospéan (3 3) il se détermina par leur Conseil à lui présenter une requête dans laquelle il supplie les Prélats de vouloir bien prendre le Séminaire sous leur protection, d'autant plus qu'il n'est établi que conformément aux décrets des Conciles de Trente et de Rouen, (en 1581) aux intentions de l'Assemblée du Clergé de France, en 1625, à l'Ordonnance de Blois (en 1579) et à l'Edit de Melun (en 1580).

Il propose (3 4) ensuite les moyens de procurer de semblables établissemens dans les diocèses; sur quoi il pense entr'autres choses qu'il seroit à propos que l'Assemblée exhortât les Evêques à y travailler, et ordonna que dans la suite les Directeurs des Séminaires viendroient rendre compte de leur conduite aux assemblées du clergé qui feroient les réglemens nécessaires, et auroient sous leur dépendance un Supérieur subalterne, pour veiller à les faire observer.

L'Assemblée, où le rapport des Commissaires trouva dans l'exécution des difficultés qui lui firent juger que les moïens proposés n'étoient pas recevables, parce que sans doute il étoit plus à propos que les Evêques fissent, chacun dans leur diocèse des réglemens suivant les besoins et les occurrences pour le gouvernement de leurs Séminaires.

Par rapport à celui de Caen et aux Prêtres qui en avoient la Conduite, l'Assemblée déclara qu'elle étoit fort satisfaite de leur zèle, et qu'elle les exhortoit à continuer de travailler dans les diocèses, où ils seroient appelés, comme ils avoient fait jusqu'alors dans celui de Bayeux.

Mais il faut entendre de quelle manière l'Archevêque de Rouen, M. de Harlai, depuis Archevêque de Paris, rapporte ce fait. "Et depuis la même Assemblée tenue à Paris en 1645, ayant su que plusieurs prêtres s'étoient associés par la permission de M. d'Angennes, Evêque de Bayeux, pour commencer l'établissement d'un Séminaire en la Ville de Caen, elle loua leur zèle et les exhorta de continuer leur travail, et d'être prêts d'aller dans les autres diocèses où ils seroient appelés par les autres Prélats pour y faire ce qu'ils faisoient dans celui de Bayeux. C'est pourquoi désirant suivre les décrets des SS. Conciles, les Ordonnances de nos Rois, les intentions des Assemblées générales du Clergé, et particulièrement celles de feu M. notre très honoré oncle et prédécesseur, qui

³² On répandit alors quelques bruits qui n'étaient pas fort avantageux à l'Instituteur de la Nouvelle Congrégation; Mais M. de Repichon en ayant eu connaissance, le justifia de la manière la plus authentique: voici sa lettre: "Monsieur, j'ai été étonné de ce que l'on m'a dit, que l'on charge le P. Eudes de plusieurs calomnies touchant le dessein qu'il a entrepris, disant qu'il m'a détourné de donner à l'Oratoire ce que j'ai donné à sa Compagnie, je veux bien que l'on sache que je n'y avois jamais pensé ni de donner ailleurs ce que j'ai donné pour aider à l'établissement de son Institut. Je vous prie, Monsieur,... Je demeure, à Caen, le 25 mai 1645. Cette lettre est adressée à M. de N. Dame, Curé de Carentilly, c'est-à-dire à M. Bernard, curé de N.-D. De Carentilly, qui étoit pour lors à Paris. Carentilly est dans le dioc. de Coutances.

³³ Ces deux Prélats écrivirent eux-mêmes à l'Assemblée en faveur du Séminaire de Caen, et M. de Grasse fut prié de leur faire réponse.

³⁴ Statuit (Synodus) ut Episcopi et alii Ecclesiastici omnes modos et rationes aperiant quibus commode et absque praecipio divini officii dispendis ac diminutione ubique Seminaria instituantur. Concil Bitur. An. 1584, tit. 29. Voyez aussi le Mandement de M. dle Harlai, ci-dessus pag...

approuva la dite Congrégation ou Séminaire d'Ecclésiastiques établi au diocèse de Bayeux, par ses lettres du 23 Juillet 1647 (dont il sera parlé art. XXI)... ayant reconnu et étant bien informés de la vertu, piété, science et prudence des sujets qui forment la dite Congrégation... et de la bénédiction que Dieu donne à leurs soins dans les Séminaires des diocèses de Bayeux, Coutances et Lisieux où ils ont été pareillement appelés... nous avons donné et donnons (3 5) . Les Evêques de Coutances et de Lisieux disent à peu près la même chose dans leurs lettres d'établissement; ce qui fait bien voir que l'aprobation de l'Assemblée de 1645, quoi qu'elle ne fut pas aussi solennelle qu'Eudes l'auroit bien souhaité, ne laissa pas cependant de produire d'excellents effets, puisqu'elle servit dans la suite à engager les Evêques à donner aux Eudistes la conduite de leurs Séminaires.

XX

Au reste ce n'étoit pas seulement dans le diocèse de Bayeux que M. Eudes travaillait. Les soins de sa Communauté ne l'occupoient pas tellement, qu'il ne s'appliquât encore aux exercices des missions. Il en fit plusieurs en cette année, et surtout deux dans la Bourgogne, que M. de Renty lui avoient demandées, et qui lui attirèrent des affaires. C'est qu'on ne voyoit qu'avec peine qu'un Seigneur aussi distingué par sa piété que le Baron de Renty (3 6) qui avoit toujours été fort attaché à la Congrégation de l'Oratoire entretint des liaisons si étroites avec un homme qui en étoit sorti. C'étoit lui donner du crédit, c'était justifier sa conduite.(3 7)

Pour comble de malheur il arriva que l'année suivante (1646) M. de Renti et M. M. de Repichon (3 8) employèrent encore le célèbre Missionnaire dont ils voyoient les grands succès, et lui donnèrent publiquement à lui et à ses ouvriers toutes les marques d'estime et d'amitié; ce qui ne plut pas à tout le monde.

³⁵ Lettres d'Etablissement du Séminaire de Rouen en 1658. Je dois avertir qu'il s'en trouve de deux sortes. On dit que l'original de celles que je cite ici est dans les Archives de l'Archevêché. Il y en a dans le séminaire de Caen une copie collationnée, signée Morange.

³⁶ Voyez sa Vie écrite par le P. St. Jure, Jésuite, le Chapitre 2 de la 3e partie, et dans ce Chap. la Section 4e, mérite une attention particulière. On y voit que M. de Renty se servoit ordinairement pour ses missions des prêtres séculiers (Les Eudistes) établis à Caen pour ces emplois, "dont ils se sont toujours acquités avec grande bénédiction et un fruit fort notable; au Supérieur desquels, ce sont les paroles du P. St Jure), il a écrit plusieurs lettres sur ce sujet... en l'une de ses lettres... il lui mande: j'ai vu quelques personnes pour se joindre à procurer tous les ans une mission, et nous-mêmes nous irons autant que nous pourons pour vous y servir et obéir, pour les visites des malades... Voyez, mon très cher Père, si vous voulez être notre Père, et si cette année, en l'automne vous pouvez donner le pain de vie éternelle à ceux qui vous le demandent avec grand respect. Je vous supplie les larmes aux yeux de nous écouter et exaucer... Mon très cher père, je mets ce dépôt entre vos mains... J'ai confiance que nous serons exaucés et que nous verrons une abondance de miséricorde. J'attends votre sentiment là dessus, et pour la chose et pour le temp, et que cependant vous tiendrez l'affaire secrète parmi vous, et que vous prierez pour celui..., M. de Renty est mort 24 Avril 1649. Du reste voyez le nouveau Moréri, art. Renti, M. Olier, 60e lettre spirituel."

³⁷ Je trouve plusieurs lettres écrites en ce tems à M. Eudes, où ses adversaires ne sont pas extrêmement ménagés.

³⁸ Ceux-là mêmes qui avoient établi les PP. de l'Oratoire à Caen (Huet, orig. de C.) et qui avoient fait une donation au Séminaire de Caen, en 1644.

XXI

Vers ce même tems M. Eudes perdit deux puissans protecteurs, M. Cospéan, Evêque de Lisieux, qui mourut dans le mois de Mai 1646, et M. d'Angennes, Evêque de Bayeux, décédé dans le même mois 1647. Ces deux illustres prélats avoient constamment appuyé son dessein et avoient empêché ses adversaires de pousser leurs entreprises aussi loin qu'ils l'auroient bien voulu. Mais après leur mort on ne garda plus de ménagemens, et l'on réussit presque dans la suite à renverser le Séminaire de Caen. Eudes cependant continuoit ses travaux apostoliques dans le diocèse de Chartres et dans celui d'Evreux sans néanmoins négliger les moïens que la Providence lui fournissoit, d'affermir son établissement contre les coups qu'on lui devoit bientôt porter.

Ce fut pour cet effet qu'en 1647 il présenta une Requête à M. de Harlai, Archevêque de Rouen (39) dans laquelle il déclare qu'ayant été pendant quelque tems dans la Congrégation de l'Oratoire, il en est sorti conformément à la liberté que cet institut laisse à ses sujets de suivre tous les desseins de l'Eglise et de s'appliquer aux oeuvres de piété qu'ils veulent choisir, soit au dedans, soit au dehors de la dicte Congrégation (40) qu'ayant donc considéré la nécessité d'établir des Séminaires, et l'instance qu'en fait le dernier Concile de la Province (le Concile de Rouen, en 1581) il a usé de cette liberté et s'est détaché de toute autre occupation, pour se donner entièrement à un si saint oeuvre, qui est l'oeuvre de l'Eglise et l'institut épiscopal; pour quoi il supplie Monseigneur de vouloir bien confirmer le Séminaire de Caen et lui faire ressentir les effets de sa protection.

M. De Harlai étoit parfaitement bien disposé en faveur du suppliant depuis la mission de St.Ouen en 1642, il lui en donna ici une preuve des moins équivoques, "Soit fait, dit-il dans sa réponse, ainsi qu'il est requis et enregistré en notre Cour et en toutes celles de nos religiosissimes confrères et Comprovinciaux, pour aprobatation et Confirmation Canonique et incorporation dans l'Ordre de nos Séminaires de protection due à une soumission singulière. Donnée... le 23 juillet 1647.»

XXII

Cette aprobatation solennelle du Séminaire de Caen ranima le courage de M. Eudes et fit reprendre le 1er dessein d'obtenir du St. Siège la confirmation du même établissement avec les pouvoirs apostoliques et les indulgences dont on avoit besoin pour les missions. Plusieurs Prélats avoient déjà sollicité ces grâces auprès du St. Père. Dès l'année 1643 M. d'Angennes, Evêque de Bayeux, M. Cospéan, Evêque de Lisieux et M. de Matignon, Evêque de Coutances, avoient écrit à Urbain VIII des lettres fort honorables à l'Instituteur de la Nouvelle Congrégation, et avoient supplié sa Sainteté de lui donner la bénédiction apostolique, et de lui faire part des faveurs dont elle a coutume d'honorer ceux qui travaillent à la vigne du Seigneur. Ils avoient même porté plus loin leur bienveillance, leurs lettres étant demeurées sans effet, à cause de la mort de ce Pontife, ils avoient réitéré leurs instances auprès Innocent X en 1645 et 1646. Mais la chose n'en étoit pas beaucoup plus avancée. Enfin en 1647 le Roi Louis XIV touché des fruits que faisoient dans son royaume les prêtres du Séminaire de Caen, en demanda la Confirmation, et le Souverain Pontife l'accorda en la manière que nous dirons bientôt.

³⁹ Le même qui en 1642 l'avoit établi chef des Missions de Normandie.

⁴⁰ Ceux qui ont quelque connoissance de l'Oratoire savent que la charité formoit les liens qui en unissoit les membres, ce sont même les seuls dont le sage et pieux instituteur voulut que dépendit l'union; de là cette douceur... ce désintéressement qui caractérisaient ce Corps ecclésiastique. La liberté d'y entrer avec avantage, et d'en sortir sans deshonneur, y appelloit de toutes parts les plus beaux esprits et l'Elite de la jeunesse. Là se formèrent tant de grands hommes. (Lettre du P. xxx (un Père de l'Oratoire) à un de ses amis, 9bre 1730.

Les Lettres de Sa Majesté sont un des plus précieux monumens que je trouve: Voici celle qui est adressée au Pape Innocent XI:

“Très St Père, le zèle que Nous avons pour la Gloire de Dieu et de son Eglise Nous convie d’écrire celle-ci à Votre Sainteté pour la supplier, par l’avis de la Reine Régente, notre très honorée Dame et Mère, de vouloir bénir et confirmer un Séminaire ecclésiastique établi depuis cinq ans en notre ville de Caen, dans le diocèse de Bayeux, et d’accorder aux prêtres dudit Séminaire les pouvoirs et indulgences qu’ils demandent à Votre Sainteté pour les missions qu’ils font avec tant de fruits par la bénédiction qu’il plait à Dieu y donner; qu’ils sont désirés et appelés presque dans toutes les provinces de notre Royaume par les Evêques, pour travailler dans leurs diocèses, tant aux Séminaires qu’aux Missions. Pourquoi nous supplions votre Sainteté de les favoriser de ses grâces et bénédictions apostoliques, et leur vouloir accorder les expéditions nécessaires, afin qu’ils puissent dorénavant travailler avec plus d’effet et pour a plus grande gloire de Dieu, que nous supplions, très St Père, vouloir conserver votre Sainteté longues années pour le bien et utilité de son Eglise. Ecrit à Paris le 19 Novembre 1647. Votre très dévôt fils, le Roi de France et de Navarre. Signé Louis.»

Cette Lettre étoit accompagnée de deux autres; la 1ère au Cardinal d’Esté, protecteur des affaires de France en Cour de Rome, et la 2e à M. le Marquis de Fontenay, ambassadeur extraordinaire dans la même Cour. Rien ne fait mieux voir que ces lettres avec quelle ardeur Sa Majesté souhaitait l’effet de ses demandes. On en peut juger par celle qui étoit pour le Cardinal d’Esté; la voici :

“Mon Cousin, j’écris à sa Sainteté pour la supplier de vouloir bénir et confirmer un Séminaire d’Ecclésiastiques, établi depuis cinq ans en ma ville de Caen, diocèse de Bayeux, et d’accorder aux prêtres dudit Séminaire les pouvoirs et indulgences qu’ils demandent pour leur mission qu’ils font avec tant de fruit par la bénédiction qu’il plait à Dieu y donner, qu’ils sont désirés et appelés presque de toutes les provinces de mon Royaume par les Evêques, pour travailler dans leurs diocèses, tant aux Séminaires qu’aux Missions. Je supplie aussi Sa Sainteté de les favoriser de ses grâces et bénédictions apostoliques. Sur quoi je vous écris la présente, par l’avis de la Reine Régente, Madame ma mère, pour vous prier avec toute l’affection qui m’est possible de contribuer de vos soins et bons offices, tant près N. S.P. le Pape, que partout ailleurs où besoin sera, à ce que Sa Sainteté accorde à ces bons prêtres l’effet de leurs demandes et les expéditions nécessaires à cette fin. Ce que je tiendrai à plaisir si agréable que je vous en témoignerai mes ressentimens, en toutes les occasions qui m’en donneront le moïen. Cependant je prierai Dieu, mon Cousin, qu’il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris, ce 19 Novembre 1647. Signé Louis.

XXIII

Des prières si puissantes ne pouvoient être sans effet. Aussi le Souverain Pontife, Innocent X, accorda l’année suivante des grâces fort amples. Et d’abord malgré les oppositions et les requêtes (42) présentées contre le Séminaire de Caen, la Congrégation de la propagande donna un décret fort avantageux, le 23 Mars 1648. Il y est dit (41) que sur le rapport fait par l’Eminentissime Cardinal Sfortia des instances du Sr Jean Eudes pour obtenir du St. Siège la Confirmation du Séminaire de Caen, la Sacrée Congrégation a déclaré que le dit Séminaire n’a pas besoin d’être confirmé par le St. Siège, puisqu’il a été érigé selon les intentions du Concile de Trente, mais qu’il doit subsister comme il a été établi.

Le Séminaire de Caen mis en assurance par ce décret, il ne restoit plus qu’à obtenir les

⁴¹ Referente Eminentissime Domino Cardinali Sfortia de Seminario Cadomensis, in dioecesi Bajocensi, sub directione Dni Joannis Eudes erecto et sufficienter dotato, et simul instantiam ejusdem D. Joannis pro illius confirmatione apostolica cum diversis gratiis et indulgentiis; et demum quae fuerunt ex adverso proposita... Sacra Congregatio dixit Seminarium praefatum non indigere confirmationes apostolica, cum sit erectum ad Sacri Concilii Tridentini propositum, sed dicit erectum est, de bere stare decrevit.”

pouvoirs apostoliques et les indulgences nécessaires pour les missions. On fut encore assez heureux pour en venir à bout et le 20 Avril de la même année, la Propagande donna une seconde déclaration qui porte que (42) Oui le rapport de l'Eminentissime Cardinal Sforria, les Eminentissimes Cardinaux ont attribué la mission de Normandie au Sr Eudes prêtre séculier et à ses associés; qu'ils ont aussi jugé à propos d'établir le M. Eudes, chef de cette mission, et qu'ils ordonnent qu'on s'adresse à la Congrégation du St Office pour obtenir les pouvoirs à ce nécessaires.

En conséquence de cette décision favorable, le Souverain Pontife fit expédier le même jour ses lettres Apostoliques, dans lesquelles M. Eudes est établi Supérieur des Missions en ces termes:(43)

«Notre très St Père en J. Ch. et notre Seigneur le Pape Innocent X désirant pourvoir au Salut de tous les hommes selon le devoir de la Charge pastorale qui lui a été imposée par la divine Providence, vous a envoyé et vous envoie, vous, Jean Eudes, avec vos associés faire dans la Province de Normandie la mission dont il vous établit Supérieur; afin qu'avec les pouvoirs qu'on vous accordera par d'autres Lettres (la Congrégation du St. Office les accorda trois jours après) vous puissiez prêcher l'Evangile de Jésus Christ, Notre Seigneur, après avoir requis toutefois le Consentement des Evêques Catholiques, et enseigner à ces peuples tout ce que notre Mère la Ste Eglise Catholique Apostolique Romaine nous ordonne de croire, et surtout la vérité du Jugement dernier et universel. Faites donc une attention sérieuse à la grandeur et à l'importance de l'emploi tout apostolique qu'on vous confie, et gardez-vous bien d'avoir aucune communication avec les hérétiques, d'assister à leurs instructions, de prendre part à leurs Cérémonies sous quelque prétexte que ce puisse être, mais mettez toute votre application à remplir dignement et avec fidélité votre ministère, au prix même de l'effusion de votre sang, s'il est nécessaire, afin que vous puissiez mériter du Père des lumières une Couronne qui ne flétrira jamais. Donnée à Rome le 20 Avril 1648.

XXIV

M. Eudes ne s'étoit pas cru obligé d'attendre que ces lettres fussent expédiées, pour annoncer l'Evangile du Salut. Etant allé une seconde fois en Bourgogne sur la fin de 1647, à la prière du Baron de Renty, il fit plusieurs missions célèbres et le Seigneur répandit sur ses travaux les plus

⁴² "Referente Eminentissime Dno Cardinali Sfortia, Eminentissimi Patres missionem in Normandiam D. Joanni Eudes, presbytero seculari cum sociis similiter presbyteris secularibus a Nuntio Galliarum approbandis, et Sacrae Congregationi proponendis decreverunt; ac eumdem Dnum Joannem praefatae missionis proefectum contituerunt et deputarunt, et pro facultatibus jusserunt adiri Sanctum officium".

⁴³ Sanctissimus in Christo Pater et Dominus Innocentius, Divina Providentia Papa decimus, omnium hominum saluti pro suo Apostolico munere providere cupiens te Joannem Eudes in Normandiam mittere, decrevit et mittit et missionis in eadem Provincia Praefectum constituit et deputavit una cum sociis a Nuntio Galliarum approbandis et Congregationi de propaganda fide proponendis; et cum facultatibus tibi per alias litteras concedendis, consensu tamen Episcoporum catholicam cum S. Sede apostolica communicationem habentium prius requisito, Evangelium Dei Nostri J. Ch. Annuncies et gentes illas doceas servare quaecumque S. Mater Ecclesia Catholica Apostolica Romana praecipit, et praeservatim ut iudicium universale futurum eisdem contesteris. Tu itaque rei magnitudinem, et Apostolici muneris sibi commissi gravitatem serio perpendens, imprimis cave ne ad haereticorum conciones aut ritus quoslibet quovis praetextu vel causâ, accedas. Deinde omnem curam adhibe ut ministerium tuum digne et fideliter, etiam cum sanguinis effusione ac morte ipsa, si opus fuerit, adimpleas, ut immarcessibilem coronam a Patre Luminum recipere merearis." Datum Romae, ex Sacra Congregatione de propagandâ fide, Die XX Aprilis, 1648. Pontificatûs nostri Anno quarto.

abondantes bénédictions. Je pouvois en faire un détail très fidèle (4 4) ; mais comme j'ai résolu d'omettre bien des choses, je me contenterai de dire que Claude de la Madeleine de Ragny, Evêque d'Autun, en fut si ravi et conçut une réelle estime pour le missionnaire, qu'il trouvoit à peine des termes assez forts pour exprimer ses sentimens, comme il l'assure lui-même dans son mandement du 19 Janvier 1648. En effet, après avoir donné les plus grandes louanges à son zèle, après avoir rendu le témoignage le plus honorable à son désintéressement et à la pureté de ses intentions; comme si toutes les expressions étoient trop faibles (4 5) , il ajoute que tout ce qu'il peut dire, c'est que le S. Eudes est venu dans son diocèse au nom du Seigneur, chargé visiblement de ses bénédictions pour le Salut des fidèles confiés à ses soins. En conséquence il lui accorde plein pouvoir, facultatem omnimodam de prêcher, de Confesser, de Commuer les voeux et d'en dispenser comme il le pouvoit faire lui-même, de relever des censures, d'obliger les prêtres et les ecclésiastiques par la peine de l'interdit et même de l'excommunication, de comparoître en jugement, s'il s'en trouvoit d'assez hardis pour s'opposer à ses Saintes entreprises; de s'associer enfin d'autres ouvriers, de leur communiquer les pouvoirs qu'il jugera leur être nécessaires.

Ce mandement dit assurément beaucoup, et il semble d'abord qu'on ne peut rien y ajouter. Il fut cependant bientôt suivi d'une lettre que M. de Ragny écrivit au S. Pontife et qui est encore plus honorable à M. Eudes. Le prélat prosterné aux pieds de sa Sainteté y déclare que le digne ouvrier en faveur duquel il écrit, est un homme vraiment envoyé de Dieu pour le Salut et la résurrection de plusieurs des enfans d'Israël qui se sont perdus, et prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais vu personne qui travaille avec plus de ferveur et de fruit à procurer la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes. C'est un homme (continue le pieux et savant Evêque) puissant en oeuvres et en paroles, qui par l'efficace que la grâce donne à ses discours amollit les coeurs les plus durs et leur fait embrasser les saintes rigueurs de la pénitence; témoin les larmes et les soupirs de ceux qui assistent à ses sermons; témoin le nombre presque infini des confessions, restitutions, conversions, etc. qui se font partout où il annonce la parole de Dieu; témoin enfin nos propres yeux. Car la réputation de sa doctrine et de sa piété nous ayant engagé à l'appeler dans notre diocèse (4 6) . Nous avons vu nous-même les prodiges de grâce et de conversion que le Seigneur a opérés par lui dans plusieurs mission, et en particulier dans celles qu'il a faites tout récemment dans les villes d'Autun et de Beaune. Mais quelque admirables que soient les fruits de son ministère dans les simples fidèles, ils paroissent encore avec plus d'éclat dans les Ecclésiastiques. Car entre les différens dons qu'il a reçus du Ciel, il possède particulièrement celui de porter les ministres du Seigneur, par ses paroles et par ses exemples, à ressusciter et à rallumer en eux le feu de la grâce qu'ils ont reçue par l'imposition des mains. Aussi s'applique-t-il sérieusement à leur inspirer les sentimens qui conviennent à la Sainteté du Sacerdoce. Dans toutes ses missions, il a soin de les assembler séparément du reste des fidèles, pour les entretenir des devoirs de leur état, et pour leur donner les instructions convenables sur la manière de faire avec décence et avec fruit les fonctions redoutables auxquelles la Providence les a appellés; ce qui produit un fruit manifeste pour la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise et le salut des âmes. Pourquoi, Très St Père, nous avons crû devoir supplier Votre Sainteté de lui faire ressentir les effets de cette bonté et charité paternelle dont elle honore tous les ministres fidèles de Jésus-Christ.» Cette Lettre est du 18 Avril 1648, et paroît avoir été

⁴⁴ Je n'aurois qu'à copier les relations que j'en trouve; elles sont originales et hors de toute atteinte.

⁴⁵ "Qua mente, quo studio laudando operii tuo... gratulari poterimus, hoc unum dicere habemus; benedictum a Domino t cum coeteris assectis credimus, qui huc in ejusnomine advenistis, quo sancti ejus nominis timorem ac amorem habere perpetuum subditos nostros in Christo faciatis, quamobrem facultatem, etc.

⁴⁶ Nous avons vu ci-devant que M. Eudes avoit entrepris le voiage de Bourgogne à la prière de M. de Renty: l'un n'empêche pas l'autre.

écrite pour la même fin que celle du Roi et des autres Prélats dont nous avons parlé dans l'article précédent.

Quelque tems après l'infatigable missionnaire passa dans la Champagne, où l'on vit bientôt se renouveler les mêmes effets de grâce que l'on avoit admirés dans la Bourgogne (47). Mais je me suis peut-être déjà trop étendu sur cette matière.

XXV

Pendant que M. Eudes s'employoit si utilement à la conversion des pécheurs et se sacrifioit pour gagner des âmes à Jésus-Christ, ses bienfaiteurs de leur côté mettoient toute leur application, et remuoient Ciel et terre pour renverser son établissement. Oui, ce Séminaire que l'Assemblée du Clergé de France et l'Archevêque de Rouen avoient approuvé; Le Séminaire dont le Roi Louis XIV avoit demandé la Confirmation au St. Siège, et qui au jugement du Souverain Pontife avoit été érigé selon les intentions du Concile de Trente, et devoit subsister tel qu'il avoit été érigé, ce Séminaire enfin qui ne faisoit mal à personne et dont les prêtres faisoient tant de bien, qu'ils étoient désirés dans presque tout le Royaume, on le vouloit détruire, on le vouloit anéantir à quelque prix que ce fut.

Mon dessein n'est point d'entrer dans le détail; il suffit de savoir que lorsque M. Eudes revint de la Champagne à Caen, il y trouva ses affaires en assez mauvais état. Certaines personnes toujours attentives à profiter des occasions, ne s'étoient pas contentées pendant son absence d'agir contre lui auprès des Maire et Echevins de la Ville; on avoit encore eu soin de voir Edouard Molé, successeur de Jacques d'Angennes sur le siège de Bayeux (48), de lui parler de l'Instituteur de la nouvelle Congrégation et de lui en faire un portrait qui n'étoit point du tout flatté, encore que le Prélat trompé par les mauvais rapports qu'on lui avoit faits, et dont on peut croire qu'il auroit reconnu la fausseté, s'il eut vécu plus longtems, ne pouvoit approuver le Séminaire de Caen. Bientôt même les choses ne changèrent que pour aller de mal en pis, et enfin le 29 Novembre 1650, l'official de Bayeux au Siège de Caen, donna une sentence par laquelle sont faites expresses défenses aux Sr Eudes et autres de faire aucune fonction en leur Maison, sous prétexte de Congrégation, comme aussi d'y célébrer ni faire célébrer la Ste Messe (49). A eux enjoint de ruiner et démolir l'autel, de fermer la porte de leur Chapelle, et la remettre en son premier usage; le tout à peine de suspense de la fonction de leurs

⁴⁷ Témoignage la Mission qu'il fit pour lors à Citry en Brie, et dont le Baron de Renty, qui l'avoit procurée et qui étoit sur les lieux, parle en ces termes: "On a commencé ici la Mission le Jour de la Pentecôte, qui a une bénédiction toute extraordinaire; les coeurs sont tellement touchés des sentimens de pénitence que les larmes coulent en abondance. Il se fait quantité de restitutions et de réconciliations; les prières communes et publiques se font dans les familles; les jurements et les blasphêmes ne s'entendent plus, et tout y accourt de trois à quatre lieues." Vie de Renty, 3e partie, Chap. 2, Sect. 14e. - Témoignage encore une lettre de l'Evêque de Soissons, qu'on trouvera à la fin de cet ouvrage, Pièce IV, qu'il ne faut pas manquer de consulter.

⁴⁸ Edouard Molé, fut nommé à l'Evêché de Bayeux en 1647, et en prit possession en 1649.

⁴⁹ La sentence de main-levée porte que ces défenses ne furent faites que jusqu'à ce que les d. Prêtres eussent fait apparoir de l'institution et Etablissement de leur Communauté en forme authentique par M. l'Illust. Et Révérendissime Evêque de Baieux. Et c'est en effet tout ce que le Promoteur avoit demandé dans son Réquisitoire.

saints ordres (50).

Cette sentence est assurément des mieux conditionnées: aussi veut-on que l'intention de M. Molé fut de détruire entièrement la nouvelle Congrégation. Ce qu'il y a de certain, c'est que la soumission entière avec laquelle on exécuta son ordonnance, et qui, ce semble, auroit bien dû effacer les mauvaises impressions qu'on lui avoit données, n'eut cependant aucun effet. La Chapelle demeura interdite, tant que M. Molé occupa le siège de Bayeux.

On peut croire que ce contretems ne causa pas une extrême affliction à tout le monde. Pour ce qui est de M. Eudes, il baisa la main qui le frappoit, et regarda cette Croix comme la punition de ses péchés: il la reçut avec soumission, et loin de se plaindre de ses adversaires, il les excusoit dans toutes les occasions qui s'en présentoient, et faisoit tous ses efforts pour justifier au moins leurs intentions. C'est ce que nous apprenons de plusieurs de ses lettres, dans lesquelles il tâche d'inspirer les mêmes sentimens à ses Confrères, et les exhorte surtout à mettre en Dieu toute leur confiance, parce que le Seigneur n'abandonne jamais entièrement ceux qui espèrent en Lui.

XXVI

Le vertueux prêtre était lui-même une preuve bien sensible de cette vérité. Dans le temps qu'on n'épargnoit rien dans le Diocèse de Baieux et qu'on se croioit même autorisé à mettre tout en usage pour le rendre odieux au public; il était estimé et désiré dans les autres diocèses par plusieurs prélats qui prirent hautement sa défense. Celui qui le fit d'une manière plus éclatante fut l'Evêque de Coutances, Claude Auvry qui, en 1647 avoit succédé à Léonor de Mataignon 1^{er}, transféré à l'Evêché de Lisieux. Le prélat qui connoissoit parfaitement M. Eudes, et qui avoit plusieurs fois admiré les grandes bénédictions que le Seigneur répandoit sur ses travaux, crut ne pouvoir rien faire de plus utile pour le salut des âmes, que de lui procurer le moïen de les continuer. Pour cela il résolut d'exécuter au plus tôt le dessein qu'il avoit formé depuis quelque temps de lui confier la Conduite d'un Séminaire qu'il vouloit établir dans la Ville de Coutances, et lui donna en effet ses lettres d'institution le 8 10bre 1650, dix jours après que la Chapelle du Séminaire de Caen avoit été interdite.

Cette conduite de M. Auvry et de quelques autres Evêques qui étoient disposés à l'inviter, fit sans doute faire quelques réflexions à M. Molé; mais il ne changea pas pour cela de sentiment; il était réservé à son successeur de rendre au diocèse de Baieux son Séminaire, c'est à dire l'Etablissement dont il avoit un plus grand besoin.

Edouard Molé étant mort le 6 Avril 1652, son frère, l'abbé de Ste Croix fut nommé pour le remplacer. Le nouveau prélat qui ne jugeoit des choses qu'après les avoir examinées sans préventions, ayant pris connaissance des difficultés que l'on formoit contre le Séminaire de Caen et

⁵⁰ "C'eût été sans doute un grand miracle si cet Institut n'avoit pas éprouvé comme tant d'autres, dans son commencement, les contradictions des hommes. Edouard Molé, successeur de Jacques d'Angennes dans l'Evêché de Baieux, vint à Caen prévenu contre la nouvelle congrégation, et les ennemis du P. Eudes ayant aisément trouvé entrée dans l'esprit du Prélat, ils lui firent un portrait si affreux de ses maximes et de ses desseins, qu'il donna dans le piège que la malice avoit tendu à sa crédulité et fit fermer la chapelle de ces nouveaux missionnaires dans l'intention de dissiper et de détruire cette Compagnie. Ce coup qui étonna le P. Eudes, ne lui abbatit pas néanmoins le courage; il espéra de celui qu'il avoit uniquement en vue, qu'il dissiperait l'orage que la jalousie et l'envie avoient excité." (Hermant - Ordres religieux.)

des défenses de M. Eudes, jugea que la cause du Séminaire étoit des plus avantageuses (5 1) et conclut à le rétablir dans l'état où il étoit auparavant. Il marque dans les lettres qu'il écrivit (5 2) pour ce Sujet au Chapitre de Baieux et à l'Official de Caen, qu'il demande ce rétablissement comme la chose du monde qu'il a le plus à coeur, et comme une grâce dont il se sentira plus obligé que de toutes les autres marques de considération qu'on pouroit lui donner.

En conséquence de ces Lettres, l'Official de Caen rendit une seconde sentence dans laquelle, après avoir fait un long détail des pièces qui regardent l'établissement du Séminaire de Caen, il continue: "Attendu que les défenses portées par notre dite Sentence ci-dessus datée étoient fondées sur la complainte faite par le Sieur Promoteur, lors en charge, que les dits Eudes et ses associés en la dite Congrégation, y vivoient ensemble en forme de Communauté ecclésiastique, et faisoient leurs fonctions publiques sans aucun consentement ni permission du dit Seigneur Evêque de Baieux; (5 3)

Lecture faite des dites pièces... concernant l'Institution et établissement dudit Séminaire... Nous avons accordé et accordons main-levée aux dits Eudes, Blouet... des défenses portées par notre Sentence... Et en ce faisant à eux permis de faire toutes et telles fonctions ecclésiastiques qu'ils pouvoient faire auparavant... Parce que les dits Eudes et autres associés et leurs successeurs en ladite Congrégation, sont et demeureront toujours sous l'entière direction, dépendance et juridiction de Nos Seigneurs les illust. et révérendissimes Evêques de Baieux... conformément aux Lettres d'établissement." Cette Sentence est du 10 Mai 1653.

XXVII

Depuis ce tems la Congrégation des Eudistes prit de jour en jour de nouveaux accroissements. Cinq mois étoient à peine écoulés que M. de Matignon, d'abord Evêque de Coutances, puis transféré au Siège de Lisieux, après la mort de Philippe Cospéan, consumma enfin l'ouvrage qu'il méditoit depuis quelques années.(5 4) Et donna à M. Eudes la conduite de son Séminaire et de son Collège. Les Lettres d'établissement sont du 25 otre 1653. Nous avons insinué dans l'article XIX qu'elles rendent témoignage que l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue en 1645, ayant appris que les Eudistes s'étoient associés par la permission de M. d'Angennes, Evêque de Baieux, pour commencer l'établissement d'un Séminaire dans la Ville de Caen; elle loua et approuva leur zèle, et les exhorta d continuer leur travail et de se tenir prêts d'aller dans les autres diocèses. Il faut ajouter ici que M. de Matignon étoit de cette assemblée et que par conséquent il devoit savoir ce qui s'y passa.

Eudes plein de reconnaissance à la vue de cet heureux succès ne cessoit de bénir le Seigneur qui les lui accordoit, la joie qu'il en ressentit ne fut cependant pas longtemps sans être troublée. A peine la chapelle du Séminaire eut-elle été rétablie par l'abbé de Ste Croix, que comme si le Prélat en eut rempli les dessins de la providence, il remit le brevet de l'Evêché de Baieux entre les mains du

⁵¹ Le Séminaire de Caen avoit été légitimement établi par l'autorité Episcopale, à laquelle il étoit entièrement soumis: il avoit encore l'avantage d'être doté, sans qu'il en eut rien coûté à la Chambre ecclésiastique: Enfin l'utilité que l'Eglise en recevoit, faisoit croire que les Juges se porteroient toujours à le maintenir. (Extrait d'une Consultation de quelques avocats, à Paris, 1650.)

⁵² Voyez à la fin de cet ouvrage: Pièce V.

⁵³ On voit par ces paroles que la chapelle du Séminaire n'avoit point été interdite pour fautes que les Eudistes eussent commises dans leurs fonctions; mais seulement parce que l'Official n'avoit point entendu les parties, ni vu les pièces dont il est ici mention.

⁵⁴ Au moins depuis 1651, puis qu'en cette année M. Le Pilleur, Vicaire général de Lisieux, alla exprès à Coutances pour prendre le modèle du Séminaire que M. Auvry venoit d'y établir.

roi; ce qui replongea M. Eudes dans de nouvelles inquiétudes.

En effet François Servien, successeur de M. l'Abbé de Ste-Croix se laissa d'abord prévenir contre lui, et le reçut assez froidement, dans un voyage qu'il fit à Paris pour saluer sa Grandeur. Cependant le nouvel Evêque de Baieux ayant pris possession en 1655, voulut connaître par lui-même si ce qu'on lui avoit dit des prêtres de son Séminaire avoit quelque fondement; et pour s'assurer de ce que pouvoit faire leur Supérieur, et de ce qu'on en pouvoit espérer, il lui fit faire une mission pendant le Carême de 1656, à Lingevres auprès de Baieux, afin d'être plus à portée de connoître tout ce qui s'y passeroit. Les amis de M Eudes regardèrent cette mission comme un coup du Ciel, et ne doutèrent point qu'elle ne lui gagnât l'estime et la bienveillance de son Evêque. Ils n'y furent point trompés : M. Servien reconnut qu'on l'avoit surpris, et que ce prêtre qu'on lui avoit peint avec des couleurs si noires, étoit un trésor qu'il possédoit dans son diocèse; il ne regarda plus désormais que comme de pures calomnies tout ce qu'on avoit débité contre un si grand homme, et l'assura qu'il le protégeroit en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce ne furent point de simples compliments : Le Prélat étoit si charmé du zèle et des autres talens de son missionnaire, qu'il lui donna effectivement une permission absolue de travailler dans tout son Diocèse, lui accorda les pouvoirs les plus amples et lui livra toute sa confiance. Mais la marque la plus sensible de son estime, et celle qui dut toucher d'avantage M. Eudes, fut la Confirmation du Séminaire de Caen. Pour le dédommager en quelque sorte des mauvais traitemens qu'il avoit essuyés et pour le rendre plus solide, M. Servien sollicita d'abord de nouvelles patentes et les obtint au mois d'Octobre 1657. Ensuite (55) il donna lui-même ses Lettres par lesquelles il approuve et confirme l'établissement des Eudistes, leur confie le soin de son Séminaire, pour l'instruction des ordinands et pour les retraites des autres ecclésiastiques de son diocèse, et enfin au mois de 10bre 1657 l'ouverture du Séminaire de Caen se fit avec tout l'éclat et toute la solennité possible. (56)

L'année suivante (1658) fut marquée par une autre faveur signalée de la Providence. M. de Harlay II, pour lors Archevêque de Paris, ayant formé le dessein d'établir un séminaire dans sa ville archiépiscopale, crut ne pouvoir le mettre en de meilleures mains, qu'en celles du Supérieur de la nouvelle Congrégation. Quelques efforts qu'on pu faire pour l'en détourner, le Prélat fit expédier ses lettres d'établissement le 30 Mars 1658 : le mois suivant il obtint des lettres patentes de Sa Majesté, et enfin le 13 Février 1659, l'ouverture du Grand Séminaire de Rouen se fit avec beaucoup de solennité.

XXVIII

Plus les occupations de M. Eudes et de ses Confrères augmentoient, plus aussi son zèle paraissoit infatigable. Il le fit éclater d'une manière extraordinaire en l'année 1660 dans deux missions qu'il fit dans la Capitale du Roiaume. La première fut celle de l'hôpital des Quinze-vingt dont M. Auvry, ancien Evêque de Coutances avoit pour lors la Supériorité, en qualité de Grand Vicaire du Cardinal Mazarin, grand aumônier de France. Le Prélat qui connoissoit particulièrement M. Eudes et les grands biens que faisoient ses missions, le pressa de se rendre à Paris pour en commencer une

⁵⁵ Le 20 Décembre 1657, se sont donc trompés

⁵⁶ Ce fut encore M. Servien qui procura aux Eudistes la place où est maintenant bâti leur Séminaire. Cette place leur fut fieffée en 1658, et la rente fut amortie en 1662.

incessamment dans son Eglise (57) . Elle commença en effet quelques jours avant la fête de l'Ascension, et pendant près de deux mois qu'elle dura, le concours fut si extraordinaire que bientôt l'Eglise trouva trop petite. On ne pouvoit attendre que d'heureux succès du zèle des missionnaires et de l'assiduité des peuples: Aussi la lettre écrite au Souverain Pontife pour lui en rendre compte ne craint point de dire que l'on assuroit de toutes parts que Paris n'avoit jamais rien vu de pareil.

Ce fut M. de Goussé, curé de St. Sulpice, qui procura la seconde mission, dont je veux parler ici. Elle commença le 4 Juillet, dans l'abbaye de St. Germain des Prés et dura jusqu'à la Nativité de la Ste Vierge. Pendant tout ce tems les missionnaires ne virent qu'avec étonnement les bénédictions peu communes que Dieu répandoit sur leurs travaux. C'en'étoit pas seulement un peuple avide de la parole de Dieu qui assistoit aux exercices; tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Ville et à la Cour, s'empressoit pour les entendre, et surtout pour ne rien perdre des Sermons que M. Eudes faisoit tous les jours. La Reine mère donnoit l'exemple par son assiduité et par le goût qu'elle prenoit à écouter un prédicateur, dont le talent particulier étoit d'annoncer les vérités du salut en homme véritablement pénétré.

Il falloit qu'il le fut sans doute pour parler à cette princesse comme il le fit dans le discours qu'il prononça à la Cloture de la mission. En présence d'une multitude innombrable, il ne craignit point de lui adresser la parole et de lui représenter avec respect, que Dieu ne l'ayant placée sur le trône que pour procurer tout à la fois le salut éternel et la félicité temporel de son peuple, elle eut à se souvenir que son sort pour l'Eternité toute entière seroit réglé sur l'usage qu'elle auroit fait pendant la vie de l'autorité qui lui avoit été confiée; qu'elle n'oublia jamais que les Rois seront jugés plus rigoureusement que leurs sujets; que c'est peu pour ces Maîtres du Monde de pratiquer la Loi du Seigneur, s'ils ne la font encore honorer et observer par tout ce qui leur est soumis; que sur ce principe incontestable, c'étoit donc à Sa Majesté de venger le Très Haut des outrages que faisoient continuellement à son saint Nom l'irreligion et l'athéisme, qui sembloient triompher dans tous ces mauvais livres qu'on débitoit depuis quelques années en France; qu'il étoit pour elle d'un devoir indispensable de ne rien épargner pour arrêter le cours des nouvelles opinions (58) que Sa Majesté devoit penser encore, que Dieu, le protecteur du pauvre et de l'indigent, lui demanderoit compte de tout ce que faisoient souffrir à un peuple sans appui, les sangsues avides de s'engraisser de sa substance; qu'il étoit étrange que dans l'Empire d'un Roi très-chrétien, on vit régner dans la Capitale un luxe prodigieux, tandis que la misère la plus excessive désoloit les Campagnes, et réduisoit un peuple laborieux à manquer du plus simple nécessaire...

⁵⁷ Quare inde hue evocatumrogavimus ut missionem in praedicto hospitali susciperet. Ille autem dicto annuens concionari statim adorsusest cum tanto populi, et, quod mirum est, nobilium etiam Aulicorum concursu, ut post tertiam hebdomadam, cum jam continendis omnibus templum haud suffireret, concionem sub dio per mensem integrum haberi necesse fuerit, Deo eum tam laragâ benedictione assistente, ut passim nihil unquam simile Parisiis visum asseveraretur... Ita ut cum multi multarum provinciarum Episcopi et aliquot pastores parisienses tantis operibus permeti praedictos presbyterosenixe rogassent ut in suis Ecclesiis missiones facerent, una insuburbio S. Germani pari Caritate, nec minori fructu ab ipsis suscepta sit. - Lettre de M. Auvray au Souverain Pontife. Voyez à la fin de cet ouvrage, pièce VI.

⁵⁸ Le reste à-peu-près comme dans les Lettres patentes et dans la déclaration du mois d'Avril 1664 et 1665, enregistrées ès Parlement.

Une morale aussi peu adoucie ne ressembloit guère à ces complimens travaillés qui font ordinairement le bon morceau d'un Sermon fait pour la Cour: mais cette morale étoit du goût de la Reine (59). La solide piété de cette auguste Princesse lui faisoit préférer ces vérités nues et austères aux éloges les plus flatteurs.

Ce discours quelque long qu'il eut été, n'épuisa ni la patience des auditeurs, ni la force du Missionnaire. Dès qu'il eut cessé de parler, le St. Sacrement sortit de l'Eglise de St. Germain des Prés, accompagné de la Reine et de toute sa suite: on le porta processionnellement dans la Cour du Séminaire de St. Sulpice, qu'on avoit ornée des plus magnifiques tapisseries. Après qu'on l'eût déposé sur un Autel superbement paré, M. Eudes s'avança au milieu de plus de cinq cens ecclésiastiques, et prenant le St. Sacrement entre ses mains, il fit sur l'amour et l'imitation de Jésus-Christ un second sermon si touchant, qu'on assure que personne dans tout l'auditoire ne put retenir ses larmes.

XXIX

Ces deux Missions mirent le Prédicateur en une considération extraordinaire. La Reine en particulier lui témoigna plusieurs fois qu'elle étoit fort satisfaite de son zèle, et lui offrit sa protection. Eudes qui n'avoit d'autre intérêt que la gloire de Dieu et le Salut des âmes, crut devoir profiter de ses bontés et du crédit qu'il s'étoit acquis auprès d'elle, principalement pour obtenir du St. Siège l'érection de la Communauté de N. Dame de Charité, en Ordre religieux. En effet le Roi en écrivit au S. Pontife, à la sollicitation de cette Princesse, et l'affaire fut heureusement terminée en 1666. Sans doute elle l'auroit été plutôt, sans les brouilleries qui survinrent entre les deux Cours de Rome et de France, à cause de l'insulte faite au Duc de Créqui en 1662, par les Corses, soldatesque de la garde du Pape (60).

Cet incident ne put pas cependant empêcher que M. Eudes n'obtint en 1663 des pouvoirs apostoliques beaucoup plus amples que ceux qu'on lui avoit accordés en 1648. Il faut convenir qu'il eut été difficile au Souverain Pontife de se refuser aux instances que lui firent à ce sujet le Roi, la Reine et plusieurs Prélats d'un mérite distingué. Je ne puis à la vérité rapporter ici la lettre que le Monarque écrivit au St. Père, je ne la trouve point: mais on en peut juger par celle qui est adressée au Cardinal Antoine Barberin, grand Aumônier de France; la voici :

“Mon Cousin, je vous envoie une Lettre que j'écris à notre St. Père en faveur du P. Eudes et des Ecclésiastiques qui se sont mis sous sa conduite. Vous la lui présenterez de ma part et ajouterez tout ce que je puis avoir omis dans ma lettre qui vous sera rendue ouverte, afin que vous la puissiez lire et suppléer à ce que j'ai oublié, qui pourroit exciter sa piété à concourir à un si bon oeuvre, faisant connoître les rares vertus et les grands talents que Dieu a mis en la personne du P. Eudes et de plusieurs bons ecclésiastiques qui se sont associés à lui. Je ne doute pas que vous n'ayez su, et même que vous n'ayez connu pendant le séjour que vous avez fait en ce Royaume combien les missions auxquelles ces bons Pères sont employés ont été utiles; ce qui m'empêchera d'en faire un long récit, mais à la Gloire de Dieu je dois vous dire ce que j'écris au Pape, que les Eglises sont trop petites pour contenir les peuples qui y accourent, lorsqu'ils doivent annoncer la Parole de Dieu. J'écris à mon

⁵⁹ Voyez sa lettre, article suivant.

⁶⁰ Les Corses étoient autrefois un régiment de la garde du Pape. Ils furent cassés en 1664, pour un insulte faite à l'Ambassadeur de France (le Duc de Créqui). - Dictionnaire de Trévoux.

Cousin le Cardinal d'Est (6 1) d'appuyer aussi de sa recommandation et de sa sollicitation une oeuvre que j'ai tant à coeur, et vous me rendrez un service très agréable... non seulement d'en presser Sa Sainteté, mais d'en entretenir les Cardinaux et autres Prélats, auxquels le Pape pouroit demander avis de ce qu'il aura à faire, ou ceux qui auront quelque crédit sur son esprit et dont volontiers il reçoit les prières. Si par vos dépêches j'apprends que les offices de mon Cousin le Cardinal Chigi seront nécessaires, je lui en écrirai volontiers, et il n'y a rien que je ne veuille faire pour qu'une chose si sainte et si utile au public reçoive sa perfection... Ecrit à Paris, le 19 9bre 1660. Signé Louis.»

Quelque tems après la Reine écrivit elle-même au Pape en ces termes : “Très Saint Père, le Sr. Jean Eudes, prêtre, a donné et donne une si bonne odeur de sa vie, et travaille si utilement au Salut des âmes par ses doctes et fréquentes prédications, que le feu Roi, notre très honoré Seigneur et époux d'heureuse mémoire, fut convié de lui permettre d'établir du consentement des Ordinaires, une Congrégation d'Ecclésiastiques dans les villes de Caen... pour s'employer à former et instruire les Ecclésiastiques dans toutes les fonctions cléricales par les exercices des Séminaires, où il réussit autant bien qu'on le puisse souhaiter. Nous nous sentons aussi conviée par cette même raison de nous employer avec votre Béatitude, pour la supplier... de favoriser de ses grâces et bénédictions apostoliques les bonnes intentions dudit Sr. Eudes, que nous recommandons d'autant plus volontiers à Votre Béatitude, qu'on nous a assuré qu'elle en aura toute la satisfaction qu'elle s'en peut promettre... Ecrit à Paris, ce 19 de Février 1661. Votre dévote fille, signé: Anne, et plus bas de Fienber.

Ce fut donc en conséquence de ces Lettres et de quelques autres, que le Souverain Pontife accorda à M. Eudes des Indulgences et des pouvoirs très amples pour tout le Roiaume, et dans lesquels il est qualifié Supérieur des Missions en France: Johanni Eudes, Praefecto Missionum Sacerdotum secularium... in Gallia. Son zèle en effet, et les instances qu'on lui faisoit de toutes parts ne lui permettoient pas de se borner à la seule Normandie. En 1664 il parut à Meaux avec une douzaine de ses ecclésiastiques. Il prêchoit tous les jours à la Cathédrale, et faisoit le Catéchisme deux fois par jour dans l'Eglise de St. Christophe. Ses exhortations produisoient un grand fruit, et en peu de tems il se fit des restitutions considérables, soit en argent ou en meubles, soit même en fonds de terre: On lui remit aussi entre les mains quantité de romans et de peintures lascives qu'il jeta suivant sa coutume dans un grand brasier allumé exprès au milieu de la place, vis-à-vis le grand Portail de la Cathédrale.

Cette Mission fut suivie en 1665 de celle de Chalons-sur-Marne, Eudes n'ayant pu y conduire qu'un assez petit nombre de ses ouvriers, Felix Vialart, pour y suppléer lui donna plus de 30, tant docteurs de Sorbonne, que prêtres de l'Oratoire, pour travailler sous ses ordres. Le Prélat lui-même assista souvent aux exercices, principalement aux Conférences ecclésiastiques, dont il fut si satisfait qu'il ne pouvoit assez en marquer sa reconnaissance.

⁶¹ La lettre du Roi au Cardinal d'Est est au Séminaire de Caen. Sa Majesté y entre un peu plus dans le détail des fruits avec lesquels M. Eudes et ses Confrères ont annoncé la parole de Dieu.” En vérité, dit le Monarque, ça été avec un si Grand fruit, qu'il est aisé de juger que le travail qu'ils font est agréable à Dieu, à la gloire duquel ils emploient leur temps et leur vie, sans en prétendre aucune récompense temporelle, qui leur en assure aussi une de si grande valeur, que l'espoir de l'homme n'en peut concevoir le prix. Je vous prie partant, mon Cousin, de travailler à avancer, ce qui est de mon consentement, et faire en sorte que les prières que je fais à Sa Sainteté ne demeurent pas sans effet, et si ces bons prêtres ont à beaucoup espérer de leur travail en l'autre monde, vous y trouverez aussi une ample récompense de la peine que vous vous serez donnée pour eux; et sachant que ça aura été à ma prière, je rechercherai les moiens et les occasions de vous donner des marques de ma bonne volonté et de mon affection...” Ecrit à Paris le 19 9 bre 1660 - signé Louis.

La vénération de M. Eudes ne faisoit que croître avec le tems, et lui attiroit tous les jours de nouvelles occupations. En effet, les années suivantes se trouvent entièrement remplies de courses et de travaux apostoliques qui, outre les fruits spirituels, lui procurèrent deux nouveaux établissemens, celui d'Evreux et celui de Rennes. Voici ce que portent les Lettres d'institution de M. de Maupas, "Henri de Maupas du Tour... sachant aussi les particulières et toutes singulières bénédictions que Dieu a données depuis plusieurs années au R.P. Jean Eudes, Prêtre, Supérieur de la Congrégation des Séminaires établis aux diocèse de Baieux, de Coutances, de Lisieux et de Rouen, et aux autres prêtres ses associés en la dite Congrégation pour la conduite des Séminaires; et ayant vu les grands fruits que la divine miséricorde a produits par les dits Prêtres, tant au regard des Ecclésiastiques, que des laïques en cette Ville d'Evreux, où nous les aurions appelés pour y faire la Mission, Nous avons résolu... Cet acte est du 14 Janvier 1667.(6 2)

Le Second Etablissement est celui de Rennes. Il faut encore le fruit d'une Mission, comme on le voit par les Lettres de M. Charles François de La Vieuville (6 3). Elles sont du 3 Mars 1670, en contiennent les mêmes éloges que celles de M. de Maupas.

Eudes étant allé l'année suivante à Paris pour quelques affaires qui intéressoient sa Congrégation, l'Archevêque François de Harlay qui avoit toujours eu pour lui une estime singulière, apprit avec plaisir son arrivée dans la Capitale. Comme le Roy l'avoit chargé de choisir des ouvriers pour faire à Versailles une Mission de quelques Semaines, il crut n'en pouvoir trouver de plus capables de seconder le zèle de Sa Majesté, que celui que la Providence lui envoyoit, et lui ordonna de se tenir prêt pour la Semaine Sainte. Eudes en conséquence et ceux de ses Confrères qu'il s'étoit associés pour cette bonne oeuvre, se rendirent à Versailles, et commencèrent la Mission, pendant laquelle (6 4) le Roi et la Reine leur témoignèrent des égards qui servirent extrêmement à autoriser leur Ministère.

Ce fut en effet pour marquer à leur supérieur la satisfaction qu'on avoit de son zèle, que le Roi lui fit donner une somme pour aider à bâtir l'Église du Séminaire de Caen, qu'il retint un des missionnaires pour lui donner le soin de la Sacristie de sa Chapelle, et que Sa Majesté voulut bien dans la suite employer son autorité pour procurer aux Eudistes un Etablissement dans Paris (6 5).

Pour la Reine, elle goûta tellement l'esprit et la doctrine de M. Eudes, qu'elle lui fit demander une seconde Mission par l'Archevêque de Paris. Celle ci se fit à St. Germain en Laye en 1673. M. Launai-Hue, qui fut depuis un des ornemens du Chapitre et du diocèse de Baieux fut un de ceux qui en partagèrent les travaux.

⁶² M. de Maupas dit ailleurs, que connoissant la capacité, la vertu et le mérite de Maître Jean Eudes et de ses confrères, il leur a confié la direction de son Séminaire, de quoi, ajoute le Prélat, nous avons sujet de bénir Dieu, pour la bonne Conduite qu'ils ont tenue et les grands fruits qu'ils ont faits dans les jeunes Ecclésiastiques de notre Clergé, qui ont demeuré quelque tems dans ledit Séminaire.... Lettre du 20 Octobre 1676.

⁶³ Charles-François de la Vieuville, Evêque de Rennes, mort en 1676.

⁶⁴ Le Roi ne fut à Versailles que pendant une partie du tems que dura la Mission.

⁶⁵ Le Roi donna pour cela des Lettres patentes dès l'année 1672, cependant la chose ne fut terminée qu'en 1703.

Mais il faut finir. La dernière Mission de M. Eudes dont j'aye connoissance, est celle de St. Lo en 1676. C'étoit la troisième qu'il fesoit dans cette Ville. Il avoit commencé ses pénibles exercices dans le diocèse de Coutances en 1632, et il les y finit en 1676.

XXXI

Ainsi a vécu Jean Eudes, continuellement occupé à procurer la Gloire de Dieu et le Salut des âmes, qui lui étoit plus cher que sa propre vie. Ainsi s'est formée sa Congrégation, excepté que j'ai parlé fort sobrement des contradictions qu'il eût à essuyer et que Dieu a jugées. Je n'ai rien dit non plus de plusieurs autres Etablissements qu'on lui offrit et même qu'on lui donna, mais dont il ne put jouir, à cause des oppositions de ceux qu'il appelle ses bienfaiteurs et ses amis. Sa Congrégation s'est encore étendue dans la suite, dans la Bretagne, dans l'Isle de France, mais principalement dans la Normandie, et à des Maisons dans tous les diocèses de cette dernière Province. Le pieux Instituteur en vit six de son vivant, à Caen en 1643, à Coutances en 1650, à Lisieux en 1653, à Rouen en 1658, à Evreux en 1667, et à Rennes en 1670.

Les autres sont celles d'Avranches, que M. Huet donna aux Eudistes en 1693, celle de Dol, en Bretagne, donnée en 1701, une à Paris (sans exercices) en 1703, une autre à Senlis en 1704, celle de Domfront en 1727, celle de Vallognes en 1729, une à Sez en 1745, une autre à Blois aussi en 1745, et enfin celle de la Garlière en 1744.

Toutes ces Maisons font profession d'être entièrement soumises aux Ordinaires des Lieux où elles sont établies. Elles forment un même Corps et une même Congrégation gouvernée par un Supérieur général à vie, autorisée par les patentes du Roi et par les Arrêts d'enregistrement des Parlemens. Les prêtres de cette Congrégation disent les Lettres patentes du mois de septembre 1722, animés d'un saint zèle pour la Gloire de Dieu, n'ont pas borné leurs soins et leur application à la direction des Séminaires, à y élever les Clercs et autres destinés aux ordres sacrés, dans les sentimens de vertu de piété; ils se sont de plus employé avec ferveur à la Conversion des âmes et à l'instruction des fidèles, par les prédications... Les Evêques sous les ordres desquelles ils ont travaillé, ont rendu des témoignages authentiques de leur piété et de leur attachement à leur devoir, et leur ont accordé toute la grâce et protection dont ils pouvoient avoir besoin; en sorte que nous voions avec satisfaction que les prêtres de cette Congrégation ont conservé et le même esprit et les mêmes pratiques qu'ils s'étoient d'abord prescrites, lors de leur premier Etablissement. Ils nous ont cependant fait représenter que dans la Crainte qu'ils ont que les Constitutions et Statuts de cette Congrégation ne viennent à s'altérer ou de se relacher dans la suite, faute d'avoir été rédigées par écrit, approuvées et autorisées par notre Consentement. Après un sérieux examen de tout ce qui pouvoit être et plus convenable et d'une pratique plus conforme à leur Institution et au bien de l'Eglise, ils ont rédigé ces réglemens en vingt-sept articles, lesquels ils nous auroient fait présenter, en Nous supplians très humblement de vouloir bien les approuver et confirmer. Ensemble les différens établissemens qui ont été faits par ladite Congrégation ou Communauté, et de l'honorer de la même protection et bienveillance dont le feu Roi avoit bien voulu la favoriser depuis son établissement.

A ces causes, après avoir été ébien informés par plusieurs Archevêques et Evêques de Notre Royaume, de la piété et du zèle des prêtres de cette Congrégation, de leur ferveur et attachement à Sainte doctrine et aux sentimens épurés de la Religion Catholique, apostolique et Romaine, désirant contribuer de tout notre pouvoir à ce qui peut servir au maintien de la pureté de la foi; après avoir fait examiner en notre Conseil les Règlemens et Constitutions de ladite Congrégation, rédigée en vingt sept articles... Nous avons par ces présentes signées de notre main, loué, agréé, approuvé, confirmé et autorisé, louons, agréons, approuvons, confirmons et autorisons les Règlemens et Constitutions, contenus en 27 articles de ladite Congrégation ou Communauté, sous le titre de Jésus et Marie, dite vulgairement des Eudistes; Voulons qu'ils soient observés et exécutés en tout leur contenu, pour, par les dits Prêtres et Ecclésiastiques et leurs successeurs former à perpétuité un Corps de Communauté

ecclésiastique, laquelle nous agréons, approuvons et autorisons par ces présentes; ensemble les Etablissements qui ont été faits par ladite Congrégation, dans les Séminaires des diocèses de Baieux, Coutances, Rouen... Et pour donner audits Ecclésiastiques des marques de notre protection et leur procurer les moïens de s'établir et maintenir dans leur première Institution, et de supporter les charges des Séminaires, missions et autres dépenses utiles à l'Eglise, Nous leur avons permis et permettons d'accepter et recevoir tous legs, donations et fondations, même d'acquérir, tenir et posséder toutes sortes de biens... pour le tout être et demeurer à perpétuité uni à leur Mense commune...

XXXII

Jusqu'ici nous n'avons touché qu'une partie des Etablissements de M. Eudes. Outre la Congrégation dont nous venons de parler, les Religieuses de l'Ordre de N.-Dame de Charité le reconnaissent encore pour leur Instituteur. Ce zélé Ministre de la parole du Salut, voiant avec douleur que le péché d'impureté perdoit quantité d'âmes dans la Ville de Caen, crut que le meilleur remède que l'on put apporter à ce mal, seroit d'y établir une Maison dans laquelle on recevrait deux sortes de personnes; premièrement des filles et femmes qui étant tombées dans le désordre s'y retireroient volontairement, afin de travailler à leur conversion, avec liberté d'en sortir comme d'y entrer; secondement des filles et femmes de vertu et de piété qui touchées du désir de servir Dieu, s'emploieroient à l'instruction et à la conduite des premières.

Le P. Eudes communiqua ce dessein à plusieurs personnes de piété et en particulier à M. de Bernières, à M. de Camilly., qui l'approuvèrent fort et contribuèrent par leurs libéralités à l'exécution d'une si sainte entreprise. Quelque tems après, et surtout en 1639 et 1640, comme il travaillait aux missions avec un zèle infatigable, plusieurs de ces filles et femmes, engagées dans des commerces dangereux, furent si vivement touchées de ses Sermons, qu'elles lui demandèrent une retraite où elles pussent pleurer leurs dérèglemens passés et se préserver des dangers auxquels elles seroient exposées en demeurant dans le monde.

Eudes qui n'avoit rien et qui cependant ne pouvoit laisser échapper aucune occasion de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, engagea d'abord quelques personnes de piété à les retirer chez elles, et le 25 9bre 1641 (66) il les assembla et les mit sous la conduite de quelques filles devotes, à la tête desquelles étoit Marguerite Morin, du diocèse de Coutances, qui, dans la suite fonda la Communauté de N. Dame de la Charité de Baieux, où elle prit l'habit en 1657.

Pour la Communauté du P. Eudes, elle porta d'abord le titre de N..Dame du Refuge, et c'est sous ce nom qu'il demanda et obtint pour elle des Lettres patentes, dans le voiage qu'il fit à Paris en 1642. Le Roy y déclare que sur ce qui lui a été représenté qu'aucuns habitans de la Ville de Caen, portés de dévotion, auroient désiré établir dans la dite ville une Maison pour y recevoir de deux sortes de personnes, il a agréé, approuvé et confirmé, agréé, approuvé et confirme ledit Etablissement; Il veut et lui plait qu'il puisse être établi dans la Ville de Caen des Religieuses faisant profession de la Règle de St. Augustin, pour la direction et conduite des filles et femmes de mauvaise vie qui voudront s'y retirer pour un tems. (9bre 1642).

Peu s'en fallut que ces lettres ne devinssent inutiles, environ deux ans après qu'elles avoient été obtenues. Marguerite Morin et les autres gouvernantes du nouvel Institut s'étant ennuyées de leur emploi, se retirèrent secrètement en 1644, et ne laissèrent dans la Maison du Refuge que les pénitentes avec deux jeunes postulantes, qui durent se trouver assez étonnées de se voir ainsi réduites à manquer du plus simple nécessaire.

⁶⁶ Elles ne commencèrent cependant à vivre en Communauté que le Jour de la Conception de la Vierge, 8 Décembre 1641.

Le pieux Instituteur fut sensiblement affligé de cette désertion: cependant il ne se déconcerta point, et pour ne pas laisser périr un ouvrage qui lui avoit déjà tant coûté et qui tournoit si fort à la Gloire de Dieu, il obtint de M. d'Angennes des religieuses de la Visitation pour avoir soin de ses pénitentes. Cefut alors que la Maison prit une nouvelle forme, et que l'on pensa plus que jamais à en faire une Communauté religieuse. On obtint pour cet effet le consentement de la Ville en 1646. On voit par l'acte qui en reste, que le nouvel Etablissement portoit dès ce tems le nom de N. Dame de Charité.

Jacques d'Angennes étant mort sans avoir pu l'approuver authentiquement et Edouard Molé lui ayant succédé sur le Siège de Baieux, M. Le Roux de Langrie, Président au Parlement de Normandie et Made son Epouse se présentèrent pour en être les fondateurs, et offrirent pour cela une somme de dix mille livres. Mais comme cette Communauté étoit l'ouvrage de M. Eudes, et le fruit de ses prédications, M. Molé s'y opposa, disant qu'une pareille fondation ne se pouvoit faire à moins de 14,000 lb. Quelques uns ont écrit que ce n'étoit là qu'un honnête prétexte pour refuser le Président. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Eudes et ses confrères ayant donné 4,000 lb. à M. de Langrie pour fournir la Somme demandée, le Prélat n'en persista pas moins dans son opposition. Ce ne fut que le 8 février 1651, qu'ayant changé tout à coup il devint aussi favorable qu'il avoit été jusque là contraire. Il fit faire de son propre mouvement un nouveau contrat de fondation qui annule ceux qu'on avoit faits auparavant (67), et donna ses lettres par lesquelles il établit dans la Ville de Caen une Communauté de filles, pour y faire Corps de Religieuses sous la Règle de St Augustin, permettant aux dites filles qui seront pour la direction des Pénitentes, d'y faire les trois voeux ordinaires, après deux années de probation et de noviciat et après avoir 20 ans accomplis; leur ordonnant en outre d'en faire un 4e, qui est de vaquer à la Conversion, instruction, réception et conduite des filles et femmes qui étant tombées dans le péché seront entrées dans leur Monastère pour y faire pénitence. (8 février 1651).

Tous les voeux furent regardés dans la suite comme des voeux simples, et ce ne fut qu'en 1666 que le Pape Alexandre VII érigea cette Communauté en Ordre religieux par une bulle qui approuve et confirme ce que nous venons de rapporter des Lettres de M. Molé. Le Pape Innocent XI accorda en 1681 une seconde bulle qui permit à ces Religieuses de faire leurs voeux à l'âge de 17 ans. Les Couvens de cet Ordre se sont multipliés: on en établit un à Rennes en 1673, un autre à Guinguan, petite ville de Bretagne, au diocèse de Treguier, en 1676; un à Vannes en 1683; à Tours en 1714; à la Rochelle en 1715. Et enfin celui de Paris en 1724. M. Eudes ne survécut que quelques années à celui de Guinguan. Il mourut le 19 Août 1680 dans sa 79 année, s'étant démis de la Supériorité de sa Congrégation quelque temps auparavant.

XXXIII

Il avoit une éloquence naturelle, vive et véhémence, qui en faisoit un excellent prédicateur. C'étoit même un des plus célèbres qu'il y eut alors à Paris; il y étoit en une considération extraordinaire, et il la méritoit, par son éloquence, mais beaucoup plus par la pureté de ses moeurs et par une vertu sans tache, ou parler avec un grand Evêque (68), par l'assemblage de toutes les vertus et de tous les dons. Sa sincère piété, son profond respect pour le St. Siège, sa charité sans bornes, sa vertu et sa réputation lui ont dressé un plus beau monument que n'en sauroient dresser les mains de tous les hommes.

⁶⁷ Il y en a un du 15 Juillet 1650. MM. Huet et Hermant en citent un autre du 22 10 bre de la même année; mais je crains qu'ils ne se trompent.

⁶⁸ M. de Maupas. Voyez ci-après Pièce VII.

Il faut entendre M. Hermant, Curé de Maltot, qui a écrit sur les lieux, et qui avoit longtems vécu avec lui; après avoir dit qu'on peut avec justice mettre le P. Eudes au nombre des grands hommes de son siècle, dont la mémoire est en bénédiction, l'historien ajoute: "Ce fut à Caen que la divine Providence se servit de lui pour opérer les grandes merveilles, dont il y a encore tant de témoins oculaires... ses fréquentes prédications qu'il rendit fort populaires et qu'il soutint par un zèle genereux et ennemi du respect humain, et qu'il accompagna d'une grande sainteté de vie, firent quantité de conversions; et depuis longtems on n'avoit point vu de prédicateur plus suivi, et les Eglises les plus grandes étoient trop petites pour contenir la foule de ses auditeurs... Ainsi l'on peut dire que c'est à sa conduite et à sa vertu... que presque tout le Clergé de cette grande province (de Normandie) est redevable de sa régularité et d'un nombre infini de bonnes actions... Il fit éclater son zèle d'une manière bien glorieuse pour la religion dans le nombre prodigieux de Missions qu'il fit près de 40 ans avec des fruits surprenans, qui furent les fruits de ses prédications apostoliques. Pendant qu'il a vécu il n'a pas manqué d'ennemis, qui lui ont donné en plusieurs occasions des marques violentes de leur haine et de leur mauvaise volonté: et en cela il a eu le partage de presque tous les grands hommes, qui n'ont jamais été exemts de persécutions. Mais son désintéressement, sa sincère piété, le témoignage authentique de tous les gens de bien, et plus que tout cela, l'innocence de sa vie, l'ont assez justifié de tous les sanglants reproches et de toutes les atroces calomnies dont on a taché vainement de le noircir. Quoiqu'il ne parut pas fort robuste, néanmoins il étoit infatigable dans le travail."

C'est ainsi que parle M. Hermant dans son histoire des Ordres religieux, à Rouen, 1697.

Le Père Helyot dit à peu près la même chose. Voici ses paroles: "Enfin, M. Eudes mourut à Caen, où il fut regretté généralement de tout le monde... dès qu'on en eut appris la nouvelle dans la Ville, le Concours du peuple à venir voir ce fidèle Serviteur de Dieu, fut si grand qu'on eût beaucoup de peine d'avoir la liberté de l'enterrer. L'empressement de tout le monde à lui rendre les derniers devoirs, les louanges qu'on lui donnoit et qui retentissoient de toutes parts, firent assez voir que Dieu honore dans le Ciel celui à qui tant de monde rendoit par avance tant d'honneur sur la terre. C'étoit un homme doué de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques. Sa foi étoit si pure, si vive et si ferme, qu'il demandoit souvent à Dieu la grâce de la sceller de son sang. Il avoit une telle expérience de la Providence de Dieu sur lui qu'il espéroit dans les choses mêmes, où il sembloit qu'il eut moins à espérer. Son amour pour Dieu étoit si ardent, que son coeur pousoit des aspirations continuelles vers le Ciel. Deux vertus qui lui furent singulières, le faisoient aimer de Dieu et des hommes, son humilité et sa simplicité. Tout préchoit en lui, sa modestie dans le public, son recueillement à la prière et à l'autel, lui attiroient une vénération profonde de ceux qui le voyoient. Quoiqu'il prêchât avec tant de force, que les plus grands libertins se sentoient portés à quitter leurs vices, par la crainte qu'il imprimoit dans les coeurs: Néanmoins au Tribunal il avoit beaucoup de douceur, surtout envers ceux qu'il trouvoit disposés à profiter des grandes vérités qu'il leur avoit annoncées. Il se conduisoit en cela selon l'Esprit de Dieu qui sait mortifier et vivifier à propos. Personne ne lui a jamais reproché une douceur mondaine et complaisante. Il conservoit en toutes occasions la fermeté évangélique et souvent plein de charité pour les pauvres pécheurs qui s'adressoient à lui. Il se punissoit lui-même, pour obtenir les grâces dont ils avoient besoin. Tous ceux qui l'ont connu ont été les témoins de sa mortification et de ses austérités... Voilà, en peu de mots le caractère de M. Eudes, instituteur des prêtres qui portent son nom, et qu'on appelle communément Eudistes."

Histoire des Ordres monastiques, tome 8.

Je ne prétends pas rassembler ici tout ce que les Catholiques ont dit en faveur de M. EUDES : Cependant l'autorité de M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, me paroît d'un si grand poids, que je me reprocherois comme une vraie faute de n'en avoir point parlé. Je rapporteroi ses propres paroles, telles qu'elles sont dans son Commentarius, à Amsterdam 1718.

“Feralis, dit le docte et judicieux Prêlat, fuit hic annus Johanni Eudes presbytero... Is singulari sua virtute et ardentissima pietate me ad sui amorem et admirationem jam psidem allegerat. In ornem hic sumerem operam, si laudes persequerer hominis, quem infiniti ad promovendum Dei cultum et animarum procurandam salutem suscepti labores ac piissime etiam et utilissimae scriptiones et Deocarum et ecclesiae venerabilem offererunt. Hujus viri sanctitatem, dum in vivis esset, summâ prosecutione sum observantia; et sive privatim ejus fruerer colloquio, sive concionantem audirem, acres pectori subdere sentiebam ad pietatem faces et laugentem excitare. Memini me autem a liquando per eos dies, quibus mortem Christi pia recordatione celebrat Ecclesia, ita ejus adhortatione fuisse incensum, ut in has querelas eruperim:

Quis opacam novus horror tetet athram ? Quid Coâ refugus sol latet umbrâ / et amicam trepidanti negat orbi dare lucem ? / Deus cheu ! Deus, alta trabe pendes !/

Ce ne sont pas là des oui-dire; ce ne sont point des libelles obscurs; ce sont des témoins oculaires, respectables et très capables d'en juger. Mais il n'est pas nécessaire d'en avertir. Il suffit d'ajouter que l'on conserve à Caen quantité de lettres de plusieurs illustres Prélats et autres grans personnages, qui contiennent les mêmes éloges. Si quelques anonymes ont parlé différemment, je pense qu'ils n'ont fait tort qu'à eux-mêmes.

Il nous reste de ce grand homme quelques ouvrages fort estimés, dit Moréri, Edit. De 1707, et pleins de l'Esprit de Dieu dont il étoit animé, au jugement de MM. Huet et Hermant. Voici ceux qui sont à ma connaissance.

1. Exercices de piété pour vivre chrétiennement et saintement. Cet ouvrage parut en 1636. M. Benvelet en conseille l'usage dans sa conduite pour les Séminaires, vers la fin.
2. La Vie et le Royaume de Jésus. Les Exercices de Piété ayant été enlevés aussitôt qu'ils parurent, le P. Eudes travailla à une seconde édition, ou plutôt à un autre ouvrage, à peu près dans le même goût, mais plus considérable; c'est celui dont nous parlons ici. Il fut imprimé pour la première fois en 1637. Il s'en est fait depuis un grand nombre d'éditions, à Rouen, à Paris, etc. Les meilleures et les plus amples sont celles de Caen 1664, 1667, etc. in 8o.
3. Le Testament de Jésus et le Testament du véritable chrétien avec la parfaite Consolation des affligés, en 1641.
4. La Vie du Chrétien, ou le Catéchisme de la Mission, en 1641. Il y en a plusieurs éditions. Les plus amples sont celles de Caen, en 1669, in-12, celle de Lisieux 1675 etc. On y a ajouté un autre petit ouvrage qui a pour titre : La manière de bien servir la Messe, et qui avoit été imprimé en 1654, ou 1655.
5. Avertissement aux confesseurs missionnaires, à Caen, in-24 Cet ouvrage étoit composé en 1642, comme on le voit par les approbations et par le privilège: il parut en 1644 (d'autres disent en 1643). Le P. Eudes s'y annonce au public sous le titre de Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie; ce que je remarque pour raison.
6. Le contrat de l'homme avec Dieu par le St. Batême en 1654. On en a fait une édition plus ample en 1743, in-12.
7. Le Bon Confesseur, à Paris 1666, in-12. Il s'en est fait depuis grand nombre d'éditions en diverses langues. La plus ample que je connoisse est celle de Rouen, 1732 et 1733 Voyez ce que le P. Helyet dit de cet Ouvrage, tome 8, pag. 165.

8. Manuel de Prières, pour une Communauté d'Ecclésiastiques, à Caen 1668, in-12
9. L'Enfance admirable de la Mère de Dieu. La Reine ayant été fort satisfaite des Sermons de M. Eudes, dans les Missions de Versailles et de St. Germain-en-laye, il crut qu'elle pouroit aussi goûter ses écrits, et lui dédia cet Ouvrage en 1673. C'est un-12. Je ne l'ai vu que manuscrit.
10. Le Coeur admirable de la Mère de Dieu, en 12 livres, à Caen, 1681, in-4o.
11. Le Mémorial de la vie ecclésiastique, à Lisieux 1681, in-12.
12. Le Prédicateur Apostolique, à Caen, 1685, in-12.
- 13 Les Offices du Sacré Coeur de Marie, du Coeur adorable de Jésus, et du divin Sacerdoce, en différens tems.
14. Plusieurs autres Offices et Messes particulières..

Appendice

Où sont contenues plusieurs pièces

relatives à la vie

de

M. EUDES.

I

La première est une longue Lettre ou attestation de M. Le Pileur, vicaire général de Coutances, dans laquelle il rend à M. Eudes les témoignages les plus avantageux, elle est telle :

“Rodolphus le Pileur, presbyter insignis Ecclesiae Cathedralis Constantiensis Canonicus, Theologus, et Illustrissimi ac Revendissimi D. Episcopi Constantiensis Vicarius Generalis, testos omnibus quorum interest aut interesse potest, Venerabilem Virum Magistrum Joannem Eudes presbyterum in diocesis Bajocensi commorantem, Provinciae Rothomagensis, a duobus annis, aut cisciter, sexies missionem fecisse in dioecesi Constantiensi, tali successu ut primitivae Ecclesia Spiritum et primorum Christianorem zelum in plaerisque omnibus qui crebris in ipsius concionibus interfuerunt ejus ministerio a Deo resuscitatum fuisse asseverare possimus. Prudens enim sit eloquii mystici et Spiritu intelligentiae repletus, ipse tanquam imbres mittit eloquia sapientiae suae, nec veritatem abscondit in corde suo, aut in injustitia definit; sed loquitur ad cor Jerusalem; quasi tuba exultat vocem suam, ut a quadraginta millibus auditorum et amplius in planitie campi claré et distincte sit auditus ⁶⁹. Annunciat populo Dei scelera eorum non in persuasibilibus humanae sapientiae verbis, sed in spiritu et virtute Dei. Verba enim Dei in ore ejus ades sunt quasi ignis et quasi malleus conterens petram, ut nullum sit pectus tam ferreum, nullum costam durum, quod non frangar, non emollias. Exardescit quippe desiderio non placenti sed juvandi. In ipsius oculis, in gestu, in verbis eminet quiddam anxium, infirmum, anhekabs oro salute animarum, ut in Gallina pro tuendis pullis. Itaque in auditoribus non relinquit pruritum auriuim, sed incendium animi aut actem dolorem, aut talem morum, ut quis dimissa concione non dicat, bene dixit Concionator, sed tacirus cogiter quomodo sibi vivendum in posterum, procidensque ad pedes confessoris confiteatur et annunciet actus suos. Hinc innumerae honorum alienorum restitutiones mimorum a multis annis dissidentium reconciliationes, litium... composiriones, librorum a vere pietate avertentium coram omnibus combustiones, plurimorum in crimine nototio obdurate viventiu, illorum etiam qui duellorum furore correpti erant publicae convrsiones. Et quia sentir se a Christo positum ut eat et fructum afferus et fructus ejus maneat, toto missionis tempore quod excurrit minimum ad mensem integrum in una sademque Ecclesiâ ad quam coeterae ubertim confluunt, omnia et singula Christianae pietatis officiae... ita inculeat auditorum animis, pro captu singularum, ut eorum recordatis etiam interdiozibus numquam sit obliteranda Verum tamen cum quindecim annorum experientia quibus totis missionem fecit in diversis diocesis didicerit, frustra laborari in plebe reformanda, nisi a cleri reformatione incipiatur, in illud potissimum incumbir in missione qualibet, ut convocatos seorsum a plebe presbyteros tam curatos quam non curatos de officio suo diligenter moneat. Quod ab ipso praestitum est hactenus tato zelo, tanta vi, tanta efficaciâ, ut ad pauculas ejus exhortationes totus Clerus cujuslibet stationis in alium mutatus videatur. Quae res mirum in nobis excitavit

⁶⁹ Ces paroles doivent s'entendre particulièrement de la Mission que M. Eudes fit à Vallognes dans l'Été de 1643, et pendant laquelle il fallu souvent prêcher sur la place du château.

desiderium exequendi pro viribus nostris quod in conventu Praelatorum Galliae Parisiis, anno Domini 1625, statutum fuerat ut in singulisdiocesibus singula erigerentur collegia a viris eximiae sanctitatiset doctrinae administranda... Et quoniam praedictus Eudes pro eâ qua donatus est a Deo gratiâ animasa Christo lucsfaciendi, maxime idoneus est qui luic operi incundo praeficiatur in pluribus etiam dioecibus quique viros ecclésiasticos seligar, instituar, erudiat per seipsum et per ipsos alios, supplicandum est humiliter sanctissimo Domino nostro Papa, quatenus pro sua in sedulos Christi operarios benignitate ejusdem Eudes studium singulari favore prosequi, cunctus jurare, zelum inflammare dignetur. Quodfiet si voti ipsius et supplicationi Sua Sanscitas annuerit, tum pro Collegio jam Cordoni in Diocesi Brajocensi erecto, tum pro alius alibi deniceps erigendis. Datum Constantiis, anno Domini Millesimo Sexcentesimo quadragesimo tertio, Die tertia mensis Septembris. Signé Le Pileur.

Cette Lettre fut renouvelée le 12 Novembre 1646.

II

Lettre de M. d'Angennes, Evêque de Baieux,
à Urbain VIII.

Beatissime Pater... "Unum adversus mosbos serpentes occurit remedium, Missiones scilicet Sanctitatis Vestrae Litteris, indultis et graciis praemunitae fresquentes per dioecesium. Sed inter caeteras, multis praefuit dilectus mihi in Christo Venerabilis vir Magister Joannes Eudes, presbyter Sagiensis dioecesis, et in hac a quindecim annis commorans, qui scientiam et pendentiam quamultum pollet, cum candiâ simplicitate et modestiâ in suâ cum proximo conversatione et in concionibus quas ad populum habet ita conjungere novit ut hinc plurimos in animis a se invicem dissiris reconciliandis... fructus referat. Maxime vero Sacerdotes et Sacerdotii candidati utilitatem ex illius missionibus percipiunt. Vos enim stati diebus, horis et locis a plebe separatim convocat, de officio suo monet... et pro sis viribus omnium Saluti se impendit. Cum igitur ab bine octo mensibus in urbe Cadomo hujus dioecesis Collelgium instituisssem sub titulo Presbyterorum Congregationis Jesu et Mariae, Regio diplomare confirmatum, in quo sacerdotes ordinanti et ad regimen animarum admissendi instrui possent a sacerdotibus eximiae probitatis et doctrinae ibidem simul degentibus, de Sacramentis sancte ministrandis... et denique ut muneri suo rite fungendo apti et digni rediderentur; huic Collegio praedictum Magistrum Joannem Eudes proposui, ut ii qui suae perfectioni et aliorum jurandae saluti studere cupicrint, habeant in promptu magistrum qui nullo voto religionis obstrictus eodem jure utitur, iisdem legibus vivit, quibus caeteri uti et vivere debet Sacerdotes. Nec tamen intra muros Collegii sede continuer illius et associaterum charitas... omnia illorum officia ad majorem Dei gloriam et Ecclesiae aedificationem cessura spero, si benedictione Apostolica stabiliantus et firamentur. Quapropter sanctitati Vestrae humiliter supplico, quaremus praefatum Magistrum Joannem Eudes quo solet favore missionarios et alios Christivineae operarios prosequi honorare dignetur, quodfiet si illius peptionibus annuerit, si gratia et indulgentias quas obnixe et humilime postulat, suâ benignitate concesserit tam pro Collegio Cadomi erecto, quam pro aliis deinceps institutio. Datum Bajoris... anno Domini 1643, die vero Mensis octobris 22.

Cette Lettre fut renouvelée le 3 Février 1646. En la rapprochant de celle de M. Le Pileur, on voit que le dessein de M. Eudes et de ceux qui entroient dans ses vues, étoit d'établir une Congrégation d'Ecclésiastiques conformément à la délibération de l'Assemblée de 1625, et de la faire approuver par le St. Siège.

III

M. de Matignon I, Evêque de Coutances, écrivit aussi au S. Pontife. Sa lettre étant un abrégé de celle de M. Le Pileur, je ne la rapporterai point. Elle est datée de Thorigny, anno Domini 1643, et fut renouvelée en 1645.

Lettre de M. Cospéan, Evêque de Lisieux à
Urbain VIII.

Beatissime Pater, accedo una cum R. Patre Johanne Eudes verissimo Neustatae nostrae Apostolo, ad sacros pedes Sanctitatis Vestrae, id ipsum quod ipse rogar torâ animi demissione rogaturus, simulque cum summâ fide coram Deo ac Sanctitate Vestra de jure deponaturus, nihil me nosse optimo isto vero aut sacris ejus concionibus religiosius; nihil quod majori aeterni Spiritus vi atque energiam Christum Christianorum inferat pectoribus, quos tanto numero ad se trahit in odorem unguentorum ejus quem praedicat, ut id unice nobis sit credibile qui tester habemus oculos. Sentiât itaque (te in Domino cujus vices incredibili christiani orbis felicitate geris, etiam atque etiam obtestor, Pater Sanctissime) ad eum se pontificem accessisse qui non tam dignitate quam pietate misericordiam; charitate eum referat, a quo supra omnes mortales summo quod et ipse largitus est merito fuerit evehctus. Sum eroque, dum vivam, Pater Sanctissime, etc.

Cette lettre n'a point de date. On en a tiré une Copie collationnée le 27 9bre 1643. Elle fut renouvelée en 1645. Ceux qui voudront connoître quel cas on doit faire du témoignage de M. Cospéan, peuvent lire la Gallia christiana, etc.

IV

Lettre de M. Le Gras, Evêque de Soissons,
À Innocent X.

“Sanctissime ac Beatissime Pater, accedo on pedes Vestrae Beatitudinis cum religioso et dilectissimo in Christo Patre J. Eudes, Seminarium Cadomense in Diocesi Bajocensi presbytero, homine vere a Deo misso et vocato ad salutem et resurrectionem multorum qui perierunt domus Israel, tertificatum coram Deo in Christo Jesu... me neminem ex quo, virgini scilicet ab hinc annis, in hac specula positus custodio vigilias super gregem Dominicum, vidisse qui ardentium atque fructuosius inserviret Deo atque Ecclesiae suae sanita in salute animarum procurandâ. Ipse enim potens opere et sermone, elt quasi mallens conserens petras non impersuabilibus humanae sapientiae verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis obdurata plurimorum corda emollit ac frangit et ad paenitentiam adducit, convertens petras et rupeo in stagna et fonter aquarum salientium in vitam aeternam. Varum operationum mirabilium et gaudium in coelis super pluribus paenitentiam agentibus producentium testis est ineradibilis hominum multitudo qui undique et ex omni regione veniunt et concurrunt ad ipsum audiendum praedicantem baptismum paenitentia in remissionem et justificationem peccatorum. Testes lacrymos... testas innumerae pene confessiones... testes dessique oculi nostri. Ipsi enim vidimus novissime in urbe seu oppide de Farâ in Tardano Dioecesis nostras, ad quod praedictum Patrem J. Eudes, propter insignem pietatis ac doctrinae ejus formam advocavimus; vidimus, inquam miranda prorsus gratiae et virtutis opeprae, quae Dominus Jesus per ipsum et socios ejus, fideles et indefessos multiformis gratiae Dei dispensatorer operatus est in conversione multorum peccatorum et in multis aliis piis operibus et exercitiis, maxime vero erga curatos et sacerdotes plurimos. Ipsi enim speciali gratiâ et Deo donatum et ut verbo et exemplo suo multos clericos et sacerdotes ad ressuscitandam in seipsis gratiam quae data est eis per impositionem manuum presbyterii impellat; Illos namque scorsum a plebe in missionibus suis solet convocare, privatas exhortationes super ea quae ad ministerium suum spectant, ad eos habere, illos que postea per aliquos dies in serum divinarum meditatione, librorum spiritualium praelectione

aliis que hujusmodi piis operibus quae vulgo exercitia spiritualia vocantur, exercere, unde niyens et manifferrus oritur fructus ad maximam Dei gloriam, Ecclesia Sancta aedificationem et multarum animarum salutem. Unde eum tanti in vineâ Domini operarii digni videantur mercede suâ, Vestra Sanctitas rem pietate et zelo Apostolico dignam faciet, si illos gratiis et benedictionibus apostolicis dignetur honorare. Servet V. Beatitudinem Deus optimus Maximus in multos annos, ut Ecclesia Catholica tanto lumine et Columine diu famortur: humillime obsecrano V^oS^o ut mihi pedibus suis obvoluto et in Ecclesia sub suis auspiciis laboranti benedictiones suas imperiat. Augustae Suessionum ipso S. Laurentii martyris die, Anno Domini 1648.

V.

Lettre de l'Abbé de Ste Croix nommé à l'Evêché de Baieux, à Mrs les Doyen, Chanoines et Chapitre de Baieux.

Le 22 Mars 1653.

Messieurs,

“J’ai reçu la vôtre assez obligeante. Mais parce que le rétablissement du Séminaire de Caen est une chose, comme je vous l’ai déjà témoigné ci-devant, qui m’est fort à coeur, je ne peux m’empêcher, après avoir fait examiner par mon Conseil tout ce qui sembloit faire obstacle à cette affaire, et particulièrement le contenu de la vôtre, d’insister à vous demander le rétablissement dudit Séminaire, étant éclairci de toutes les difficultés que l’on y pouvoit former: vous priant instamment de lever en ma considération tous les empêchements que vous y pourriez rencontrer. La passion que j’ai pour faire réussir cette affaire me fait vous réitérer ma prière, l’effet de laquelle m’obligera de rechercher toutes les occasions de vous faire connoître que je suis, Messieurs, Votre très affectionné... Serviteur, Molé, nommé à l’Evêché de Baieux.

Autre Lettre du même à l’Official de Caen.

“Monsieur - j’ai reçu la vôtre et comme l’extrême désir que j’ai pour le rétablissement du Seminaire de Caen, m’a obligé de réitérer ma prière et d’écrire pour la Seconde fois sur ce sujet à Mrs du Chapitre de Baieux. L’espérance que j’ai que vous accorderez entièrement à ma seconde prière la satisfaction que je désire touchant le rétablissement dud. Séminaire, me fait instamment vous supplier de lever les défenses portées par votre sentence, vous assurant qu’il n’y a point de rencontre auquel vous puissiez m’obliger d’avantage. Je crois que vous serez assez obligeant pour ne pas dénier cette grâce à une prière que je vous fais avec autant de justice que de passion, et qui m’obligera à être toute ma vie, Monsieur, etc.

Je n’ai point l’original de ces deux lettres; mais une ancienne copie qui me paroît être de l’Ecriture de M. Le Mesle qui, pour lors, étoit Econome du Séminaire de Caen: On y ajoutera telle foi qu’on voudra; je ne veux ici insister que sur les monumens autentiques et d’une autorité irréfragable.

VI.

Lettre de M. Auvry, ancien Evêque de Coutances,
au Souverain Pontife, Alexandre VII.

“Pater Sanctissime, cura quos nobis tanquam Vicario Generali Eminentissimi Cardinalis Antonii (Barberin), Magni Franciae Elemosynarii, imposita est hospitalis et xenodochii regalis dicti Les Quinze-Vingts, Parisiis siti, nos impulit ut animarum saluti invigilantes ad instructionem et

aedificationem coecorum mihi commorantium missionem fieri curaremus. Vsum est autem nobis rem non posse utilis perfici, quam per Magistrum J. Eudes, presbyterum et plurimum Seminariorum Superiorem, illique adjunctos presbyteros pro missionibus Normanniae à Vestra Sanctitate et ejus praedecessore pia memoriae, Innoc. X, apparobatos, famor etenim tanti viri ex Normanniâ ubi per triginta et amplius annos cum incredibili omnium gructu missionibus incubuit, jam dudum omnes circum provincias pervolavit. Quare inde juxta evocatum rogavimus ut missionem in praedicto Hospitali susciperet. Ille autem dicto annuens concionari statim adorsus est cum tanto populi, et quod mirum est nobilium etiam aulicorum concursu, ut post tertiam hebdomadam cum jam continendis omnibus templis non sufficeret, concionem sub dio per mensem integrum haberi necesse fuerit, Deo cum tantâ largâ benedictione assistente, ut pessimum nihil unquam simile Parisiis visum asseneretur, Quippe plurimi odio dissidentes conciliati sunt, plurimae ac magnae restitutiones factae, plurimi libri prophani publice combusti, immunerabilis hominum multitudo ad meliorem frugem revocata, immo multi haeretici, venefici et quod varius est athei conversi sunt. Ita ut cum multi multarum provinciarum Episcopi et aliquot pastores parisienses tantis operibus per moti praedictos presbyteros enixe rogassent, ut in suis Ecclesiis missiones facerent, una in suburbis S. Germani pari charitate nec minori fructu ab ipsis suscepta sit. Quae eum ira sint, ultra quam quod non licet nobis quae andivimus et vidimus non loqui, puravimus nos Sanctitati Vestrae gratum facturos, si rem ut se habere perscriberemus. Gaudebit enim Sanctitas Vestra tot inter presbyteros partim otiosos, partim Jansenistas, vel ad minimum Jansenisantes, hos vere apostolicos impigre opus Dei perficere, haeresim oppugnare, hypocrisim detegere, charitatem inter regulares stabilire, proximorum saluti die noctuque invigilare, auctoritatem. Sedis apostolicae ab haereticis et impiis non parum impugnatam tantis suis ad populum concionibus quam in privatis ad Ecclesiasticos exhortationibus fortiter tueri, omnia denique sua opera ad majorem Dei gloriam dirigere. Tacendum hinc sane esset, cum res ipsa per se satis loquatur; sed nihilominus ipsa veritatis evidentia ad exponendum quid sentiam me cogit. Existimo quippe nihil Deo gratius, nihil Sanctitati Vestrae gloriosius, nihil Ecclesiae Romanae utilius fieri posse, quam si tales operarii multis praerogativis et omni ope a Sede Apostolica adjuventur, quo melius Seminaria illis commissa et in posterum committenda dirigere et missionibus utilius ac facilius vacare possent. Vestrae Sanctitatis humillimus atque obsequentissimus filius et Servus, Claudis, ... Parisiis prima Aprilis 1661.

C'est apparemment à ce tems que l'on doit reporter une Lettre de M. de Matignon I, Eveque et Comte de Lisieux. Elle est sans date et porte en tête: Sanctissimo Domino Nostro Alexandre VII, Leonorius.. Elle est pour le moins aussi honorable que celle de M. Auvry.

Enfin j'en trouve une troisième, qui est de M. de Harlay, Archevêque de Rouen, et qui est encore de la même année 1661.

VII

Lettre de M. de Maupas, Evêque d'Evreux,

au Pape Clément X.

“Beatissime Pater, Nihil sane ad animarum perniciem proclivius, quam Seminaria regenda committere viris de fide suspectis, in hoc praesertim temporis articulo, quo grassantem lem novae doctrinae à S. Sede proscriptae, non dum videmus insepultam. Lugemus etiam contumaciam quorundam hominum, quos olim Jansenistas nuncupatos nemo nescit, qui subdoles nec omnino arcanis artibus spargunt, jam adultos erotes inter quaedam juniorum clericorum in cantanimis sodalitia. En praesens remedium, Beatissime Pater, tam pertiferae contagioni; si nimirum dignetur Sanctitas Vestra quantum in se erit praeficere clericalibus hisce Comitibus viros selectos et puritate doctrinae et morum probitate conspicios. En inter paucos insignem prorsus offero Sanctitati Vestrae Joannem Eudes omni virtutum et donorum genere luculenter adornarum quae legitimum Christi sacerdotem

decent, ut tanti regiminis provinciam dignissime sustineat. Tampsidem illum Sanctitati Vestra toto animo commendaram, sed eum verear ne propter innumeras et ingentes Ecclesiae quibus premitur sollicitudines es memoriâ effluerit iterum deo ad Sanctitatem Vestram scribere ausus sum et dicere, quod liceat de eo effari, quod de Saduc Scriptura: et suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui iuxta cor meum et animam meam faciet et aedificabo ei domum fidelem. Cestum est, Beatissime Pater, divinam providentiam hactenus selegisse jam et multis annis dictum sacerdotem Joannem Eudes, ut presbyteros congregaret qui verbo et exemplo erigerent Seminaria clericalia... Vidimus eundem jam dudum praeteritis temporibus continuis Concionibus ac missionibus ut operarium inconfusibilem sedulo incumbentem in agri Dominici culturam, per multorum annorum seriem quaesivisse indefesso labore lucrum animarum id quae saepius feliciter adeptum. Prolixior Sim, B.P., si recenserent singula... En itaque Compendium, B.P., per summa quatuor Capita certissima nobis, et etiam famâ publicâ apud omnes constantissima quae breviter sudjicio.

1o Is est dictus Dominus Joannes Eudes, de quo libenter dicerem: non est inventus similis illi in Gallia nostra a multis retro Saeculis; de ipso celeberrimus inter nos Cospeanus Saxopiensis Episcopus, dicebat: "hic est Apostolus Neustriae. Is est inquam, qui sacerdotes quos dirigit tanquam Primarium ac proecipuum totius disciplinae Clericatus fundamentum edocet, in omnibus et per omnia subjectos esse Sanctae Sedi Apostolicae, Summorum Pontificum auctoritatem nunquam interituram semper ac ubique fueri idque peculiari nomine profiteri, zelo sane non vulgari.

2o Singularem obedientiam ac reverentiam erga singulos antistes Ecclesiae Sanctae Sedis Apostolicae communionem habemus.

3o Religiosos ordines ac praesertim eos quos norunt omnes pietate magis esse conspicuos eximie venerari.

4o Demum haeresim olim Jansenianam, o utinam tandem extinctam ! Fortiter impugnare et privatim et publice, nullâ unquam occasione spretâ, Servaris tamen Servandis secundum regulas prudentiae christianae.

Haec sunt rationes quibus commotus accersivi Sacerdotes hujus congregationis ad instituendum Seminarium nostrum Ebroici cense, quod à quatuor circiter annis ereximus in hac Civitate. Reluctati sunt pietatis hostes ac religionis perduelles; gavisus sunt alumni fidei ac virtutis amatores: mirantur nobiscum populorum caterve laudabilem prorsus conversionem domesticorum hujusce Domûs nostrae clericalis.
Datum Ebroicis 1er Decembris 1671."

C'est ainsi que parle M. de Maupas, cet illustre Prélat, qui mérite si bien lui-même qu'on lui fasse l'application de ces paroles: "Suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui iuxta cor meum et animam meam faciet."

VIII.

Je pourrais encore rapporter quantité d'autres pièces aussi pleines d'éloges que les précédentes; par exemple des lettres de J.F. Paul de Gondy, Cardinal de Rets, Arch. De Paris, par lesquelles il donne pouvoir aux Eudistes d'établir en la Ville et faubourg de Paris, une Communauté d'ecclésiastiques pour y faire toutes les fonctions des Séminaires (Nuys, 2 juill. 1661).

Autres lettres de M. Hardouin de Perfixe, Arch. De Paris, par lesquelles il unit, agrège et incorpore le Séminaire des trente trois à la Congrégation des Eudistes (14 fév. 1669).

Lettre ou Mandement de M. de Harlay, Archevêque de Paris, pour établir M. Eudes, Supérieur

des Missions des Eudistes dans son diocèse, (15 mai 1671).

Lettres du même Prélat, par lesquelles il permet aux Eudistes d'acheter une Maison dans Paris (30 Août 1672).

Lettre commune, ou attestation du même, de M. de Martignon, Evêque de Lisieux, de M. de Maupas, Evêque d'Evreux, de M. Auray, ancien Evêque de Coutances et de M. de la Vieuville, Evêque de Rennes, dans laquelle après les plus grands éloges (70) les prelates continuent: "Hinc est quod secundum pium Regis et Reginae desiderium ad sancti Germani et Versalii oppida, nuper eum sociis canonice missus et benevole exceptu, missione suâ cum summâ laude et singulari Curiae aedificatione functus est. Nihil hominus fama est, contra eum commetas fuisse calumnia et connadictioner et dictum palam fuisse ipsum in Normandiâ duo tantum habere Seminaria, licet quinque possideat, nunpe Rothomagense, Cadomense, Constantiense, Lexoviense et Ebroïcense, et Rhedonense in Britannîâ; nulla obni nere potuisse regia diplomara, licet septem habeat â defuncto Domine Cancellario Seguiera Francia Cancellario, signata et rire sigillata; eum..., licet solam Dei gloriam et animarum salutem exquisivisse in compertosit, ex eo quod Deus qui superbis resistit et humilibus dat gratiam, praefatam gratiarum abundantiam in ipsius labores effuderit. Denique possume et expedit Sanctitati Vestrae testari, eum sine ratione zeli ad religionem propagandam et animarum saluti invigilandum, sine ratione sinceræ erga sanitam Sedem Apostolicam et Episcopos obedientiae, dignum esse quem Sanctitas Vestra gratiis suis et favoribus benigne prosequatur. (10 fev. 11674);

Lettre de M. Abelly, Evêque de Rhodes... Mais je crains d'avoir été déjà trop long. Et d'ailleurs j'en ai dit assez pour faire connaître de que pensoient de M. Eudes les plus grands Evêques de son tems, qui le connoissoient le mieux.

Ut potuimus, si non ut volumus.

F I N

La présente Copie faite par moi soussigné, archiviste et Bibliothécaire de l'Hôtel-de-Ville, et certifiée conforme à l'original manuscrit, consistant en un volume in-4o de 218 pages, relié en veau brun marbré, tranche rouge, déposé à la Bibliothèque de la Ville, et inscrit au Catalogue (section des Manuscrits) sous le No 3 bis des Manuscrits français.

Evreux, ce 27 Janvier 1890.
(Signé) Alph. Chassain

⁷⁰ Ipse namque Johannes Eudes morum integritate; pietate, modestiâ, doctrina ceterisque virtutibus et singulari erga Sedem Apostolicam reverentiâ conspicuus à 40 et amplius annis in Vineam Domini ex colendâ, zelo ardentissimo et benedictione caeli copiosissimâ laaborat. Tantam enim â Deo gratiam in annunciando ejus verbo, et in cordibus obduratissimis emollicendis sortitus est, ut multa hominum millia ad meliorem vitam, divinâ favente misericordiâ, reducerit... Hinc est quod, etc.

